



# PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

VERSION FINALE  
PROVISOIRE

Décembre 2016

# SOMMAIRE

<b>ACRONYMES</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>7</b>
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	7
<b>RESUME</b> .....	<b>8</b>
<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>10</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>12</b>
<b>1 SITUATION DE L'ÉLEVAGE AU PLAN MONDIAL</b> .....	<b>15</b>
1.1 PRODUCTION MONDIALE.....	15
1.1.1 Animaux vivants.....	15
1.1.2 Produits animaux.....	16
1.2 DÉTERMINANTS DE LA COMPÉTITIVITÉ DES GRANDS PAYS D'ÉLEVAGE.....	17
1.3 PERSPECTIVES MONDIALES DES PRINCIPAUX PRODUITS D'ÉLEVAGE À L'HORIZON 2024.....	17
1.3.1 En matière de consommation.....	17
1.1.1. En matière de production et commerce.....	18
1.2. Ancrage avec les Objectifs de Développement Durable(ODD).....	19
1.3. En conclusion.....	20
<b>2. SITUATION DE L'ÉLEVAGE EN AFRIQUE</b> .....	<b>20</b>
2.1. Importance de l'élevage.....	20
2.1.1. Une contribution socio-économique significative.....	20
2.1.2. Un secteur pourvoyeur d'emplois.....	21
2.2. Principales caractéristiques de l'élevage en Afrique.....	22
2.2.1. Offre en animaux et produits animaux.....	22
2.2.2. Commerce d'animaux et de produits animaux.....	24
2.3. Politiques d'élevage en Afrique.....	25
2.3.1. Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine.....	25
2.3.2. Stratégie de développement de l'élevage en Afrique (LIDES) 2015-2035.....	26
2.3.3. Politique agricole régionale de la CEDEAO.....	27
2.3.4. Politique agricole de l'UEMOA.....	28
2.4. En Conclusion.....	29
<b>3. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE AU SENEGAL</b> .....	<b>30</b>
3.1. Contexte général de développement de l'élevage.....	30
3.1.1. Cadre économique.....	30
a) Contexte macroéconomique.....	30
b) Investissements publics et privés.....	31
c) Place de l'élevage dans l'économie nationale.....	32
d) Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire.....	32
3.1.2. Cadre sociodémographique.....	33
3.1.3. Cadre politique et institutionnel.....	34
3.2. Bilan du secteur de l'élevage.....	37
3.2.1. Effectifs et productions animales.....	37
a) Effectifs.....	37
b) Productions nationales, importations et consommation.....	39
3.2.2. Atouts de l'élevage.....	43
3.2.3. Contraintes au développement de l'élevage.....	47
3.3. Opportunités et menaces sur le secteur.....	55
3.4. Conclusion générale.....	56
<b>4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE AU SENEGAL</b> .....	<b>57</b>
4.1. Variables et scénarii d'avenir à l'horizon 2025.....	57
4.2. Enjeux et défis.....	60
4.3. Vision.....	60
4.4. Orientations stratégiques.....	61
4.5. Axes stratégiques.....	61
4.5.1. Axe 1 : "Accroissement de la productivité et des productions animales".....	61
a) Ligne d'action 1 : Préservation et amélioration de la santé animale.....	62
b) Ligne d'action 2 : Promotion du bien-être animal.....	62

c) Ligne d'action 3 : Amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques .....	63
d) Ligne d'action 4 : Amélioration du potentiel génétique du cheptel .....	63
e) Ligne d'action 5 : développement et diffusion de techniques et technologies innovantes ..	64
f) Ligne d'action 6 : Appui à la professionnalisation des acteurs des filières animales .....	64
g) Ligne d'action 7 : Accès à un crédit adapté .....	65
4.5.2. Axe 2 : Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes de production .....	65
a) Ligne d'action 1 : Gestion concertée des ressources pastorales .....	66
b) Ligne d'action 2 : Amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés	66
c) Ligne d'action 3 : Renforcement des aménagements, infrastructures et équipements pastoraux .....	67
d) ligne d'action 4 : Renforcement de la la résilience des systèmes d'élevage .....	67
e) Ligne d'action 5 : Gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage ..	68
4.5.3. Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux .....	68
a) Ligne d'action 1 : « Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux » .....	69
b) Ligne d'action 2 : « Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux » .....	69
c) Ligne d'action 3 : « Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande » .....	70
4.5.4. Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel .....	70
a) Ligne d'action 1 : Amélioration des investissements vers le secteur .....	71
b) Ligne d'action 2 : Renforcement des capacités d'intervention des services d'Élevage .....	71
c) Ligne d'action 3 : Amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'élevage	72
d) Ligne d'action 4 : Renforcement du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques sectorielles et de la communication .....	72
e) ligne d'action 5 : Renforcement de l'intégration du genre dans les interventions sectorielles	73
4.6. Mesures d'accompagnement .....	73
4.7. Programmes d'intervention .....	73
4.8. Plan d'investissement .....	75
4.9. Facteurs de succès .....	76
<b>5. CADRE DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION .....</b>	<b>77</b>
5.1.1. Rôles et responsabilités des acteurs .....	77
5.1.2. Organes de pilotage .....	77
5.1.3. Mécanismes de suivi-évaluation .....	78
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>79</b>

## ACRONYMES

<b>ACP</b>	Afrique, Caraïbes, Pacifique
<b>AGROPOV</b>	Association des Groupements de Producteurs Ovins
<b>AIC</b>	Agriculture Intelligente face au Climat
<b>ALENA</b>	Accord de libre-échange nord-américain
<b>AMM</b>	Autorisation de Mise sur le Marché
<b>ANACPS</b>	Association Nationale des Professionnels des Cuir et Peaux du Sénégal
<b>ANAW</b>	African Network for Animal Welfare
<b>ANCAR</b>	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>APE</b>	Accords de Partenariat Economique
<b>APIX</b>	Agence pour la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
<b>ASN</b>	Association Sénégalaise de Normalisation
<b>ASS</b>	Afrique Sub Saharienne
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers des Forages
<b>AU BIRA</b>	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union africaine
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BCI</b>	Budget Consolidé d'Investissement
<b>BFPE</b>	Bureau de la Formation Professionnelle en Elevage
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BLAC</b>	Brigade de Lutte contre les abattages clandestins
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CAPSEL</b>	Cellule d'Analyse, de Planification et des Statistiques de l'Elevage
<b>CAR</b>	Conseil Agricole et Rural
<b>CASE</b>	Cadre Harmonisé de Suivi Evaluation
<b>CCG</b>	Cadre de Concertation Global
<b>CCR</b>	Comité Consultatifs Régionaux
<b>CCS</b>	Cadres de Concertations Spécifiques
<b>CDSMT</b>	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CEP</b>	Cellule des Etudes et de la Planification
<b>CER</b>	Communauté Economique Régionale
<b>CGP</b>	Comité de Gestion de Projet
<b>CICRP</b>	Cellule d'Information, de Communication et de Relations Publiques
<b>CIMEL</b>	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
<b>CLM</b>	Cellule de lutteCcontre la Malnutrition
<b>CMS</b>	Crédit Mutuel du Sénégal
<b>CNAAS</b>	Compagnie Nationale d'Assurances Agricoles du Sénégal
<b>CNAG</b>	Centre National d'Amélioration Génétique
<b>CNCAS</b>	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
<b>CNFTEIA</b>	Centre National de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales
<b>CNMDE</b>	Conseil National de la Maison des Eleveurs
<b>CNOFE</b>	Comité National d'Orientation de la Filière Equine
<b>COMESA</b>	Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe
<b>CPE</b>	Centre de Perfectionnement en Elevage
<b>CSE</b>	Centre de Suivi Ecologique
<b>DAGE</b>	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
<b>DAOA</b>	Denrées Alimentaires et d'Origine Animale
<b>DDE</b>	Direction de Developpement des Equidés

## ACRONYMES

<b>DEM</b>	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
<b>DEQUIN</b>	Direction du Développement Equin
<b>DGPRE</b>	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
<b>DIA</b>	Direction des Industries Animales
<b>DIREL</b>	Direction de l'Élevage
<b>DIRFEL</b>	Directoire Régional des Femmes en Elevage
<b>DISEM</b>	Division des Semences
<b>DPEE</b>	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
<b>DPES</b>	Document de Politique Economique et Social
<b>DPES</b>	Document Economique Politique et Social
<b>DPPD</b>	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
<b>DPZ</b>	Division de la Protection Zoosanitaire
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DREA</b>	Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DSV</b>	Direction des Services vétérinaires
<b>ECOWAP</b>	Politique Agricole de la CEDEAO
<b>EISMV</b>	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar
<b>ENSA</b>	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
<b>EPc</b>	Equivalent Poids Carcasse
<b>EPIA</b>	Elevage, Production et Industries animales
<b>EqL</b>	Equivalent Lait
<b>ESAM</b>	Enquêtes Sénégalaises sur les Ménages
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FNDASP</b>	Fonds national de développement agrosylvopastoral
<b>FNRAA</b>	Fonds National de Recherche Agricole et Agro-alimentaire
<b>FONSTAB</b>	Fonds d'Appui à la Stabulation
<b>GAR</b>	Gestion axée sur les résultats
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIE</b>	Groupement d'interet Economique
<b>GOANA</b>	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
<b>IATAF</b>	Inspection des Affaires Techniques, Administratives et Financières
<b>ISFAR</b>	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
<b>ISRA</b>	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
<b>LARCAVET</b>	Laboratoire Régional de l'Élevage, de Contrôle et d'Analyses Vétérinaires
<b>LIDESA</b>	Strategie de Developpement de l'Élevage pour l'Afrique
<b>LNERV</b>	Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches vétérinaires
<b>LOASP</b>	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
<b>MDE</b>	Maison des Eleveurs
<b>MECED</b>	Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Eleveurs du Djoloff
<b>MEPA</b>	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
<b>MERCOSUR</b>	Marché Commun du Sud
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>NISDEL</b>	Nouvelles initiatives Sectorielles de Développement de l'Élevage
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ODVS</b>	Ordre des Docteurs vétérinaires du Sénégal
<b>OIE</b>	Organisation Mondiale de la Santé Animale
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OPE</b>	Organisation professionnelle en Elevage

## ACRONYMES

<b>PAAWA</b>	Pan African Alliance for Animal Welfare
<b>PACE</b>	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
<b>PADV</b>	Projet d'Aménagement et de Développement Villageois
<b>PAPEL</b>	Projet d'Appui à l'Élevage
<b>PAPF</b>	Projet d'Appui à l'Autopromotion Pastorale au Ferlo
<b>PAPLUGA</b>	Programme d'Appui au Plan National de Lutte contre la Grippe Aviaire
<b>PARC</b>	Campagne Panafricaine de lutte contre la Peste Bovine
<b>PARE</b>	Plan d'Actions Régionaux de l'Élevage
<b>PARM</b>	Plateforme de Gestion des Risques de l'Agricoles
<b>PAU</b>	Politique Agricole de l'UEMOA
<b>PCS</b>	Prélèvement Communautaire de Solidarité
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PDESOC</b>	Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance
<b>PDMAS</b>	Projet de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIFs</b>	Postes d'Inspection Frontalières
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNDE</b>	Plan National de Développement de l'Élevage
<b>PNIA</b>	Plan National d'Investissement Agricole
<b>POAS</b>	Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols
<b>PPCB</b>	Péripneumonie contagieuse bovine
<b>PPR</b>	Peste des Petits Ruminants
<b>PRAPS</b>	Projet Regional d'Appui au Pastoralisme du Sahel Senegal
<b>PRIEP</b>	Projet de Renforcement des Infrastructures et Equipements Pastoraux
<b>PRODAM</b>	Projet de Développement Agricole de Matam
<b>PROGEBE</b>	Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique
<b>PROGERT</b>	Projet de Gestion des Ressources et des Territoires
<b>PROMOFA</b>	Projet de Modernisation des Filières Animales
<b>PROVAC</b>	Programme national de Vaccination du Cheptel
<b>PRPZ</b>	Programme de Renforcement de la Protection Zoo sanitaire
<b>PSAOP 2</b>	Programme de Soutien et d'Appui aux Organisations Professionnelles, Phase 2
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PSIA</b>	Programme Spécial d'Insémination Artificielle
<b>PTM</b>	Programmes Thématiques Majeurs
<b>PV</b>	Poste Vétérinaire
<b>RGP</b>	Recensement Général de la Population
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RGPHAE</b>	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
<b>RIM</b>	Republique Islamique de la Mauritanie
<b>RNA</b>	Recensement Général de l'Agriculture
<b>RNAE</b>	Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage
<b>RNE</b>	Recensement National de l'Élevage
<b>SADC</b>	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
<b>SAGE</b>	Service de l'Administration générale et de l'Équipement
<b>SCA</b>	Stratégie de Croissance Accélérée
<b>SDS</b>	Schéma Directeur de la Statistique
<b>SE CNSA</b>	Secretariat Executif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>SES</b>	Situation Economique et Sociale

## ACRONYMES

<b>SFD</b>	Services Financiers Décentralisés
<b>SG</b>	Secretariat General
<b>SIGEL</b>	Système d'Information et de Gestion de l'Élevage
<b>SIPSA</b>	Système d'Information sur le Pastoralisme au Sahel
<b>SMAA</b>	Situation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation
<b>SNDES</b>	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
<b>SNRASP</b>	Système National de Recherche Agro-Sylvo-Pastorale
<b>SNSAR</b>	Strategie Nationale deSecurisation Alimentaire et de resilience
<b>SNSE</b>	Système National de Surveillance Epidémiologique
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>SSA</b>	Code de Santé Animale
<b>STD</b>	Services Techniques Décentralisés
<b>TCI</b>	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
<b>TDP</b>	Taxe Dégressive de Protection
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UA BIRA</b>	Union Africaine Bureau Interfricain des Ressources Animales
<b>UE</b>	Union Europeenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UP</b>	Unités Pastorales
<b>USD</b>	Dollar américain
<b>UTL</b>	Unité de Transformation Laitière
<b>VA</b>	Valeur ajoutée
<b>VET-GOV</b>	Programme de Renforcement de la Gouvernance Vétérinaire en Afrique

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Investissements publics dans l'Agriculture et de l'Elevage .....</i>	<i>31</i>
---	-----------

### Liste des figures

<i>Figure 1 : Part des dépenses totales de l'Agriculture dans le Budget général de l'Etat hors dettes et charges communes .....</i>	<i>31</i>
<i>Figure 2 : Evolution de la production locale de viande et d'abats.....</i>	<i>39</i>
<i>Figure 3 : Evolution de la production locale de lait .....</i>	<i>41</i>
<i>Figure 4 : Consommations per capita de lait et de viande.....</i>	<i>42</i>
<i>Figure 6 : Exportations annuelles de cuirs et peaux.....</i>	<i>43</i>
<i>Figure 5 : Scénarii d'avenir du secteur de l'Elevage au Sénégal .....</i>	<i>57</i>



## RESUME

*L'élevage reste un secteur important de l'économie nationale, pour sa contribution aux revenus et à la création d'emplois. Les activités d'élevage assurent les moyens de subsistance de 30% des ménages en milieu rural. Mais, au-delà d'être une source d'aliments et de revenus monétaires pour ces populations, ils jouent également un rôle d'épargne, d'assurance contre les risques, de filet de sécurité et d'appui aux systèmes agropastoraux.*

*Malgré son importance sur le plan social et son rôle prééminent dans la création de richesses, le secteur de l'élevage, comparativement aux autres contributeurs du PIB, apparaît comme encore défavorisé en termes de soutiens publics. Or, le contexte est marqué aujourd'hui par de profonds changements et mutations tant sur le plan national qu'international qui induisent de nouveaux enjeux socio-économiques à prendre en charge par le secteur.*

*En effet, au point de vue mondial, les systèmes de production alimentaire font face au défi d'une demande de plus en plus forte induite par une population mondiale attendue en 2050 à plus de 9 milliards d'habitants. Pour répondre à cela, les systèmes de production alimentaire sont appelés à s'intensifier tout en assurant leur durabilité. En effet, l'année 2016 a été marquée par l'engagement commun mondial (150 pays) à agir face au changement climatique.*

*Sur le plan national, l'adoption de l'Acte III de la décentralisation, qui octroie un rôle encore plus déterminant au développement territorial, l'implication de plus en plus importante des organisations de producteurs dans le développement du secteur, l'institutionnalisation du Genre dans les politiques publiques et la nécessité d'intervention sectorielle pronutrition et favorable à la sécurité alimentaire sont autant de problématiques à prendre en compte.*

*Afin d'apporter des réponses appropriées aux enjeux et défis majeurs de développement du secteur, un Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) a été mis en place en 2013 par le Gouvernement et validé officiellement en Conseil des Ministres, le 4 juillet 2013. Le PNDE a retenu comme vision de « faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio-économique de ses acteurs ».*

*La révision du PNDE se justifie par rapport au PSE, à la nouvelle loi des Finances et la mise en œuvre de la directive N°6/2009/CM/UEMOA relative aux lois de finances, qui introduit des innovations majeures induisant de profonds changements dans la pratique, avec notamment l'avènement de nouveaux outils, dont les budgets-programmes. Cette nouvelle approche budgétaire repose sur :*

- *une discipline budgétaire globale et macro-économique (programmation pluriannuelle conforme au Pacte de convergence) ;*
- *une allocation des ressources conforme aux objectifs ;*
- *l'efficacité dans la fourniture des services publics ;*
- *une gestion sur la base de programmes, de documents de performance et de documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) ;*
- *une plus forte responsabilisation des ministères sectoriels.*

*La mise à jour du PNDE a été faite selon l'approche participative en impliquant les experts du MEPA, les parties prenantes du secteur de l'Élevage et des autres structures étatiques œuvrant pour le succès du PSE. Le travail de relecture a été complété par l'analyse du consultant. Au final, la version mise à jour du PNDE a permis de s'accorder sur la nécessité de renforcer les politiques en matière d'Élevage et de booster les investissements publics et privés pour conférer au secteur de l'Élevage, une vocation de « nourrir en priorité les populations nationales » à travers l'avènement de filières productives. Telle est en substance le scénario 3 d'avenir du secteur.*

*La vision reste maintenue avec les axes stratégiques. La différence résidant désormais dans la visibilité de la mise en œuvre qui est maintenant déployée de manière quinquennale, à travers des programmes d'intervention qui ont été définis et mis en place, conformément aux réformes intervenues en matière de gestion des finances publiques.*

*Les cinq programmes suivants ont été retenus pour la mise en œuvre de la politique sectorielle :*

- (i) Programme 1 « Modernisation et intensification des productions animales » qui vise à améliorer les conditions sanitaires et zootechniques du cheptel, par une intensification progressive et une modernisation des systèmes de production.*
- (ii) Programme 2 « Santé animale » qui a pour objectif de prévenir, de contrôler et d'éradiquer les maladies animales prioritaires.*
- (iii) Programme 3 « Sécurisation de l'élevage » qui vise à créer un environnement sécurisé et favorable au développement durable des systèmes d'élevage.*
- (iv) Programme 4 « Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux » qui vise à améliorer l'accès des acteurs des filières aux marchés et à promouvoir la production de valeur ajoutée.*
- (v) Programme 5 « Pilotage, gestion et coordination administrative » qui vise à améliorer le pilotage sectoriel et à renforcer les capacités d'intervention des services d'élevage.*

*Les principaux facteurs de succès pour la réussite de ce PNDE reposeront essentiellement sur le cadre de pilotage adossé au dispositif national existant dans le cadre du PSE, mais également sur sa prise en charge effective par la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) du Ministère.*

## AVANT PROPOS

Le Plan national de développement de l'élevage (PNDE) constitue, en matière d'élevage, le cadre opérationnel de mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agrosylvopastorale (LOASP), qui décline la vision à long terme (20 ans) du développement agrosylvopastoral au Sénégal. Cette loi dispose, en effet, en son article 43, que « l'Etat, en concertation avec les collectivités locales et les organisations de producteurs concernées, définit et met en œuvre un Plan National de Développement de l'Élevage ».

La LOASP a été promulguée en juin 2004. La politique de développement agro-sylvo-pastoral qu'elle fonde s'articule autour des axes ci-après :

- la sécurisation foncière des exploitants ruraux, à travers une réforme garantissant la protection des droits d'exploitation des acteurs et favorisant la création d'exploitations plus viables ; le pastoralisme, qui est reconnu par la Loi comme un mode de mise en valeur de l'espace rural et des ressources naturelles, fera ainsi l'objet de dispositions spécifiques dans le cadre de cette réforme foncière ;
- la diversification des productions agropastorales et leur promotion sur le marché intérieur et le marché international, en vue d'une plus grande sécurité alimentaire du pays ;
- la mise en valeur agricole et pastorale dans un cadre durable ;
- le développement de l'hydraulique rurale, en vue d'assurer de meilleures conditions de production aux acteurs ruraux ;
- le développement des infrastructures et services publics en milieu rural ;
- la promotion de la qualité de la vie et de l'équité sociale en milieu rural ;
- la protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités rurales.

La formulation du PNDE a été réalisée suivant un processus participatif et inclusif qui a été enclenchée, après une phase préparatoire, avec des concertations à la base qui ont démarré en novembre 2006 dans les différentes régions, pour finir en mai 2007. Ces concertations ont été sanctionnées par un rapport qui a été élaboré avec des propositions d'esquisses de plans d'actions régionaux de l'élevage (PARE). Ces PARE ont ensuite fait l'objet d'ateliers régionaux de validation, avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Sur la base des PARE, des orientations stratégiques ont été définies et le projet de PNDE rédigé. Le document a fait l'objet d'un atelier national de validation technique en juin 2011 et a été approuvé en septembre 2011 par le Comité de pilotage.

Après sa validation technique au niveau national, l'étape suivante était de faire passer le document en Conseil des Ministres, pour sa validation officielle. Entretemps, une alternance démocratique est survenue et le régime actuel mis en place.

Pour prendre en compte les changements politiques majeurs annoncés dans son programme « Yoonu Yokkuté ou Laawol Bamtaaré », le Président de la République avait décidé de l'actualisation du Document de politique économique et sociale (DPES). Ce travail a conduit à la mise en place, en novembre 2012, de la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES).

Suite à ces évolutions, il était apparu nécessaire de procéder à une relecture du document de PNDE, en vue de l'adapter aux nouvelles orientations politiques. C'était aussi l'occasion d'élargir les concertations aux acteurs qui n'avaient pas eu l'opportunité de participer à la formulation du document.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Élevage a organisé, le 21 janvier 2013, un atelier national au terme duquel un comité a été mis en place pour finaliser le document, sur la base des observations, suggestions et recommandations issues de l'atelier. Le PNDE sera présenté plus tard et validé en Conseil des Ministres, le 4 juillet 2013.

En février 2014, le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement dénommé « Plan Sénégal Emergent (PSE) ». Le Ministère de l'Élevage a entrepris ainsi d'actualiser le document de PNDE, pour une meilleure articulation avec ce nouveau document de référence pour les politiques sectorielles.

L'actualisation intervenait également dans un contexte marqué aussi par la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques portée par la Directive N° 06 /2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances et devait donc compte des innovations introduites en matière de gestion budgétaire, dans la mesure où elles ont nécessairement une incidence sur la mise en œuvre du Plan.

Le Ministère de l'Élevage a été appuyé dans ce travail par le Bureau interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), qui est basé à Nairobi, dans le cadre de son programme « Renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique – VETGOV ».

Le travail d'actualisation a consisté précisément en :

- l'actualisation du contexte, en prenant en compte de nouvelles questions et/ou de nouveaux défis qui se posent à l'élevage ;
- la redéfinition des axes stratégiques et des lignes d'action, pour une meilleure articulation avec le PSE ;
- la redéfinition des programmes thématiques majeurs, à la lumière des changements intervenus dans le cadre de la gestion des finances publiques ;
- la mise à jour du plan d'investissement ;
- la définition des modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNDE.

L'exercice a été supervisé par un comité technique présidé par le Coordonnateur de la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) et Point focal « Politiques d'élevage » du Programme « VETGOV » de l'UA-BIRA. Le comité technique était composé de représentants d'organisations socioprofessionnelles, des sous-grappes de la Grappe « Elevage : productions et industries animales », des Ministères techniques concernés, du Coordonnateur de la Grappe « Elevage : productions et industries animales », d'institutions de formation, des directions techniques du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) et de personnes-ressources pouvant apporter une valeur ajoutée à l'exercice.

## 1. INTRODUCTION

L'élevage reste un secteur important de l'économie nationale, pour sa contribution aux revenus et à la création d'emplois. Les activités d'élevage assurent les moyens de subsistance de 30% des ménages en milieu rural. Mais, au-delà d'être une source d'aliments et de revenus monétaires pour ces populations, l'élevage joue également un rôle d'épargne, d'assurance contre les risques, de filet de sécurité et d'appui aux systèmes agropastoraux.

Malgré son importance économique et sociale et son rôle prééminent dans la création de richesses (PNIA, 2010), le secteur de l'élevage, comparativement aux autres contributeurs du PIB, apparaît comme encore défavorisé en termes de soutiens publics. Un accroissement progressif du financement public (BCI principalement) a été certes observé ces douze dernières années, mais, les investissements restent encore largement en deçà des besoins du secteur, qui compte pourtant, encore, des marges de productivité très importantes.

Le contexte du secteur est marqué aujourd'hui par de profonds changements et mutations, tant au plan national, qu'au plan de l'environnement socio-économique, en rapport avec l'Acte III de la décentralisation et l'implication de plus en plus importante des organisations de producteurs dans le développement du secteur, qui ont profondément modifié la nature et la qualité des interventions en faveur du développement économique et social de l'élevage.

La croissance démographique et le changement climatique ont, par ailleurs, induit une pression de plus en plus importante sur des ressources pastorales qui se raréfient de plus en plus. De fortes compétitions et tensions se développent ainsi entre les différents utilisateurs de l'espace rural, qui évoluent très souvent en conflits qui, à terme, peuvent remettre en cause la coexistence pacifique qui a toujours caractérisé les rapports sociaux en milieu rural.

La demande en produits d'élevage s'est accrue, à la faveur de la croissance démographique et de l'urbanisation, entraînant l'émergence de systèmes d'élevage à vocation plus intensive. La tendance à la modernisation des systèmes de production a également généré de nouveaux défis, en termes de conduite et d'alimentation des animaux.

De nouvelles exigences en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) ou de compétitivité des filières de production s'imposent désormais, face à la libéralisation des échanges commerciaux. La préservation du statut zoo sanitaire du pays est devenue une nécessité majeure face aux maladies émergentes ou ré émergentes et à la libre circulation des produits de l'élevage au sein de la sous-région ouest-africaine.

Enfin, les perspectives offertes au niveau régional, par l'augmentation prévue de la demande, ainsi que par la vision agricole du NEPAD, qui est matérialisée par le PDDAA et, au niveau international, par la dernière flambée des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial intervenue en 2007, représentent autant des opportunités, notamment en termes de substitution des importations, que des défis à relever pour l'élevage sénégalais.

Afin d'apporter des réponses appropriées aux enjeux et défis majeurs de développement du secteur, un Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) a été mis en place en 2013 par le Gouvernement, validé officiellement en Conseil des Ministres, le 4 juillet 2013. Son élaboration avait résulté d'un diagnostic participatif.

Le PNDE a retenu comme vision de « faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio-économique de ses acteurs ». Quatre axes stratégiques d'intervention ont été retenus dans le document et des lignes d'action prioritaires identifiées pour chacun des axes.

Pour la mise en œuvre des lignes d'actions, huit programmes thématiques majeurs (PTM) avaient été également retenus, qui prennent en compte, de façon transversale, la totalité des activités à mettre en œuvre. Ces PTM ont été répartis, suivant leur domaine d'intervention, selon les 4 axes stratégiques d'intervention.

Un plan d'investissement décliné pour une première phase de 5 ans (2013-2017) a été aussi établi dans le document, avec indication des prévisions de réalisations à terme et des impacts attendus pour chacun des projets et programmes inscrits, ainsi que des bénéficiaires et des zones d'intervention ciblées.

La révision du PNDE se justifie par rapport au Plan Sénégal Emergent (PSE), le nouveau document de politique de développement économique et social ; qui a pour ambition de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. D'où la vision « Un Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire, dans un Etat de droit ».

Trois orientations stratégiques ont été déclinées pour traduire la vision du PSE en résultats concrets, dont la transformation de la structure de l'économie pour soutenir une dynamique de croissance forte et durable, qui a été traduite en axe opérationnel. Le développement de l'Agriculture (y compris élevage, pêche, aquaculture et industrie agroalimentaire) reste une composante majeure de cet axe, avec comme finalité :

- le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Sénégal et le rééquilibrage de la balance commerciale qui reste dégradée par les importations de produits alimentaires;
- le développement de filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ;
- la préservation des équilibres socioéconomiques et la dynamisation de l'économie rurale.

Pour la composante « Elevage, Productions et Industries Animales - EPIA », le PSE a défini des objectifs stratégiques qui visent à accélérer le développement des filières animales, dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus et de préservation des ressources naturelles. Il a été retenu, à cet effet, qu'une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur soit adoptée.

La stratégie d'intervention dans le sous-secteur retenue pour la réalisation des objectifs définis repose ainsi sur :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ;
- la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage ;
- le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle ;
- l'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières majeures (lait local, bétail-viande, aviculture, cuirs et peaux).

Des prérequis pour l'atteinte des objectifs stratégiques assignés ont cependant été identifiés, qui portent sur

- la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux,
- l'amélioration de la mise en marché des produits par le renforcement des équipements de transformation et de commercialisation,
- l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires,
- l'organisation et la professionnalisation des acteurs,
- la disponibilité de financements appropriés et
- l'application effective du code pastoral.

Le PNDE prend en charge, dans une large mesure, les actions définies dans le PSE. Il n'en demeure pas moins, cependant, qu'une articulation s'avère nécessaire, notamment en ce qui concerne certaines dimensions introduites ou sur lesquelles le PSE insiste particulièrement (structuration des filières, approche « chaîne de valeur », investissement privé) et qui ne sont pas nettement mises en exergue dans le PNDE.

Sur un autre registre, on peut relever également que l'avènement du PSE intervient dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la directive N°6/2009/CM/UEMOA relative aux lois de finances, qui introduit des innovations majeures induisant de profonds changements dans la pratique, avec notamment l'avènement de nouveaux outils, dont les budgets-programmes.

Cette nouvelle approche budgétaire repose sur :

- une discipline budgétaire globale et macro-économique (programmation pluriannuelle conforme au Pacte de convergence) ;
- une allocation des ressources conforme aux objectifs ;
- l'efficacité dans la fourniture des services publics ;
- une gestion sur la base de programmes, de documents de performance et de documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) ;
- une plus forte responsabilisation des ministères sectoriels.

Autant d'évolutions du contexte qui justifient toute la symbolique de la mise à jour du PNDE, avec toujours en filigrane, l'approche participative.

## 1 SITUATION DE L'ÉLEVAGE AU PLAN MONDIAL

### 1.1 Production mondiale<sup>10</sup>

La production mondiale est répartie en animaux vivants (ou sur pied) et en produits animaux issus de leur transformation.

#### 1.1.1 Animaux vivants

##### ○ Bovidés

Le cheptel mondial des bovidés tourne autour de 1,7 milliard de têtes, dont près de 200 millions de buffles essentiellement répartis entre l'Inde et le Pakistan. Ce cheptel a connu une augmentation régulière durant les décennies 1994-2014, avec une croissance moyenne de 12%.

Les principales régions productrices sont l'Amérique et l'Asie qui, avec des proportions de 34% chacune, comptent pour près des 2/3 de la production mondiale. L'Afrique compte 314 millions de bovidés, soit 21% du cheptel mondial.

##### ○ Petits ruminants

La production mondiale de petits ruminants est estimée à 2,3 milliards de têtes répartie selon 54% d'ovins et 46% de caprins. Le cheptel de petits ruminants a connu une croissance régulière (+19%) durant les années 1994-2014.

Les principales régions productrices sont l'Asie et l'Afrique qui assurent 82% de la production mondiale (fig.3). La contribution de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est aussi remarquable, avec une production voisine de l'Europe et de l'Amérique malgré une population humaine 100 fois moins importante.

L'Afrique compte près de 700 millions de petits ruminants, répartis majoritairement en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est.

##### ○ Porcins

La population mondiale de porcins avoisine 990 millions de têtes. Les principales régions productrices sont l'Asie (60%) et l'Europe, qui abritent à elles seules près de 80% des porcins dans le monde. Durant les décennies 1994-2014, l'augmentation des effectifs mondiaux a été de 13%.

La production africaine s'élève à près de 35 millions de têtes, soit à peine 4% de l'effectif mondial.

---

<sup>1</sup> FAOSTAT 2015



### ○ Volailles

La population mondiale de volailles, estimée à 23 milliards de têtes, a connu une hausse de 42% entre 1994 et 2014. L'analyse de la production globale par régions révèle que celle-ci est majoritairement concentrée en Asie et en Amérique, avec des pourcentages respectifs de 56% et 25%. Le continent africain produit près de 2 milliards de volailles, soit 8% de l'effectif mondial.

### **1.1.2 Produits animaux**

Les principaux produits animaux consommés dans le monde sont les viandes, le lait et les produits laitiers ainsi que les œufs de consommation.

### ○ Viandes

Diverses catégories de viandes sont consommées dans le monde :

- viandes de ruminants (bovidés, ovins, caprins, camélidés) ;
- viandes de suidés ;
- viandes de volailles ;
- viandes d'équidés.

La consommation mondiale de viandes tourne autour de 310 millions de tonnes. Les 2/3 de la production mondiale sont concentrées en Asie (Chine, Inde, Pakistan, notamment) et en Amérique (Etats-Unis et Brésil, en particulier).

La production mondiale a connu une augmentation en moyenne de 38% sur la période 1993-2013. Cette augmentation cache cependant de grandes disparités témoignant d'une nouvelle tendance mondiale. En effet, cette augmentation est essentiellement tirée par les pays en voie de développement (55% d'augmentation) au détriment des régions autrefois fortes productrices comme l'Europe (5%) et les Etats-Unis (26%).

17 millions de tonnes de viandes sont produites en Afrique, soit à peine 6% de la production mondiale.

### ○ Lait et produits laitiers

La production mondiale de lait s'élève à près de 800 millions de tonnes, soit une augmentation de près de 67% en valeur relative durant la décennie 1993-2013.

L'Asie, l'Europe et les Etats-Unis assurent 90% de la production globale. Les principaux producteurs sont l'Inde, les Etats-Unis, la Russie, l'Allemagne et le Pakistan. La production africaine s'élève à près de 46 millions de tonnes, soit la quasiment la même production que l'Océanie. La figure 12 présente les tendances sur 20 années des principaux producteurs mondiaux de lait.

### ○ Oeufs de consommation

La production mondiale d'œufs de poules en coquille est de 73 millions de tonnes, soit une augmentation de 56% en valeur relative durant la décennie 1993-2013. L'essentiel de la production est concentrée en Asie (55%) et en Amérique (21). Les principaux producteurs sont la Chine, les Etats-Unis, le Japon et l'Inde. La production africaine s'élève à 3 millions de tonnes.

## 1.2 Déterminants de la compétitivité des grands pays d'élevage

En termes de production, les grands pays d'élevage dans le monde sont la Chine, les Etats Unis, le Brésil, l'Inde, l'Allemagne et la France. Ces pays présentent un ensemble de caractéristiques communes qui expliquent la prospérité de leurs filières animales :

- une puissance économique et des volumes importants d'investissements publics et privés ;
- une demande intérieure boostée par le fort pouvoir d'achat et la démographie ;
- la présence de zones dynamiques de libre-échange ;
- la diversité et l'ancrage des programmes gouvernementaux.

## 1.3 Perspectives mondiales des principaux produits d'élevage à l'horizon 2024

### 1.3.1 En matière de consommation

La consommation de produits animaux a augmenté considérablement durant la précédente décennie, en rapport avec la croissance de la population, la hausse des revenus *per capita* et l'urbanisation galopante. Globalement, la même tendance sera observée sur la période 2015-2024, mais la hausse de la demande se fera à un rythme moins soutenu que dans la décennie précédente en raison de la reprise économique qui sera globalement faible et inégale.

- Consommation de viandes

La consommation mondiale de viandes croîtra à un rythme annuel de 1,4%, soit une consommation additionnelle de 51 millions de tonnes en 2024. Elle augmentera plus rapidement dans les pays en développement. Cependant, les niveaux de consommation *per capita* resteront inférieurs de moitié à ceux des pays industrialisés en 2024. La consommation annuelle de viandes atteindra 35,5 kg *per capita* en 2024, soit 1,6 kg de plus en comparaison à la période actuelle.

50% de la consommation additionnelle de viandes proviendra de la volaille, qui connaîtra une hausse annuelle de 2%. Dans le même temps, la consommation de viande porcine, qui a atteint son point de saturation dans la plupart des régions productrices, n'augmentera que de 1% annuellement. En conséquence, la viande de volaille supplantera la viande porcine dans la préférence des consommateurs mondiaux d'ici 2024.

La consommation de viandes bovine et de petits ruminants augmentera à des taux annuels de 1,3% et 1,9% respectivement, en raison principalement de la forte demande en provenance d'Asie et du Moyen-Orient.

- Consommation de produits laitiers

La consommation de produits laitiers a connu une expansion rapide dans la dernière décennie. Au niveau mondial, la demande en produits laitiers augmentera de 23% pour atteindre 48 millions de tonnes en 2024. La croissance restera forte dans les pays en développement et, en raison de la préférence pour les produits laitiers frais dans ces pays, près de 70% de la production laitière supplémentaire sera consommée fraîche. Dans le groupe des produits laitiers transformés, la consommation de fromage continuera à être la plus importante et la demande augmentera à un taux moyen annuel de 1,6%. La consommation de beurre va croître plus rapidement, avec une moyenne annuelle de 1,9%.

La consommation *per capita* de produits laitiers augmentera de 1,4% à 2% annuellement, contre 0,2% à 1% dans les pays développés.

### 1.1.1. En matière de production et commerce

- Viandes

La production mondiale de viandes a augmenté de 20% au cours de la dernière décennie. Sa croissance sera moins soutenue entre 2015 et 2024, mais la production en 2024 sera de 17% supérieure à la période actuelle (2012-2014). Un cycle de production court permettra au secteur de la volaille, notamment, de répondre rapidement à l'amélioration de la rentabilité des élevages. Soutenue par une forte demande, la production devrait augmenter de 24% au cours de la période 2015-2024. Par conséquent, en 2024, 26 millions de tonnes de volailles supplémentaires seront produites à l'échelle mondiale, soit plus de la moitié de la production de viande supplémentaire escomptée. La production de viande de porc augmentera de 12% par rapport à la même période, impliquant une offre supplémentaire de 13 millions de tonnes.

En 2024, les pays en développement, à l'exception des pays les moins avancés, représenteront 58% de la production de volaille et 77% de celle du porc supplémentaire, respectivement. Dans de nombreuses régions développées, le durcissement des règlements sur la protection de l'environnement et du bien-être animal limitera le potentiel d'expansion.

La même tendance sera observée en ce qui concerne la viande bovine. Les pays en développement, à l'exception des pays les moins avancés, continueront à dominer et fourniront 79% de la production bovine supplémentaire. Le Brésil, la Chine et l'Inde fourniront 42% de l'offre de production supplémentaire. La production ovine mondiale va croître à un rythme plus rapide par rapport à la dernière décennie et près de 40% des 3 millions de tonnes supplémentaires de viande ovine produite en 2024 proviendront de la Chine.

Les prix nominaux des viandes resteront, sauf en ce qui concerne la viande de bœuf, élevés durant la période, bien qu'étant en-dessous des niveaux de 2014. En 2024, les prix du bœuf et du porc devraient avoisiner 4900 USD/tonne d'équivalent poids carcasse (EPC) et 1900 USD/EPC, respectivement, alors que les prix des viandes de mouton et de volaille atteindraient 4350 USD/EPC et 1550 USD/EPC, respectivement.

Le commerce mondial de viandes va connaître une décélération par rapport à la dernière décennie. Globalement, 11% des viandes produites seront exportées. Les principaux importateurs seront l'Asie et l'Afrique. Avec 21% de parts de marchés, le Brésil demeurera le principal exportateur mondial.

- Lait et produits laitiers

La production mondiale augmentera de 175 millions de tonnes en 2024, soit 23% en comparaison de la période 2012-2014. 75% de la production additionnelle proviendra des pays en développement, notamment d'Asie. Au cours de la période de prévision, la production de lait devrait augmenter en moyenne annuelle de 1,8%. La majeure partie du lait supplémentaire étant produite dans les pays en développement, notamment l'Inde, qui dépassera l'Union Européenne pour devenir le plus grand producteur de lait dans le monde.

Dans les pays en développement, la croissance de la production laitière sera à la fois la résultante de l'expansion du troupeau et des gains de productivité. En revanche, les troupeaux laitiers devraient diminuer dans les pays les plus développés.

La production des quatre principaux produits laitiers va suivre la même tendance que la production laitière au cours de la période. La production annuelle de beurre et de lait entier en poudre, qui sont majoritairement fabriqués dans les pays en développement, augmentera plus rapidement, à 2,2% et 2,7%, respectivement. Par contre, la production de fromage et de lait écrémé en poudre qui est concentrée dans les pays développés connaîtra une croissance annuelle plus lente, de 1,5% et 1,8%, respectivement.

Le commerce mondial des produits laitiers sera en expansion dans la décennie à venir. Le commerce de petit lait, de lait entier en poudre et de lait écrémé en poudre augmentera de plus de 2% annuellement, contre 2% et 1,5% pour le beurre et le fromage, respectivement. Les principaux exportateurs de produits laitiers demeureront l'Union Européenne, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Argentine.

## **1.2. Ancrage avec les Objectifs de Développement Durable(ODD)**

Pour contribuer au développement mondial, favoriser le bien-être de tous et protéger l'environnement, la communauté internationale a adopté en 2015 l'Agenda de développement durable. Ce plan d'actions s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD), eux-mêmes assortis de 169 cibles.

Les ODD concilient les trois dimensions du développement durable: sociale, économique et environnementale. Ils intègrent également des aspects liés à la paix et à la sécurité, à l'état de droit et à la bonne gouvernance, qui revêtent une importance fondamentale pour le développement durable.

Les interventions envers le secteur de l'élevage sont principalement attendues dans la contribution aux ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », mais également l'ODD 12 « Établir des modes de consommation et de production durables » et l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

### 1.3. En conclusion

*La décennie à venir sera marquée par une hausse considérable de la demande de produits animaux en provenance des pays en développement, en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de la hausse du revenu par habitant. Dans les pays à faible revenu, l'élasticité de la demande de produits d'origine animale par rapport au revenu se rapprochera de un, ce qui signifie qu'un accroissement de 1 % du PIB par habitant entraînera un accroissement de près de 1 % de la consommation de ces produits<sup>2</sup>. La production globale, bien qu'en hausse durant la même période, aura du mal à croître au même rythme que la demande. Ainsi, les prix des produits animaux demeureront élevés par rapport aux niveaux précédant les pics atteints lors de la crise de 2008-2009. L'Afrique, malgré des atouts certains, restera un importateur net de presque tous les produits de l'élevage avec un coût annuel d'importation qui s'élève à plusieurs milliards de dollars.*

## 2. SITUATION DE L'ELEVAGE EN AFRIQUE

### 2.1. Importance de l'élevage

#### 2.1.1. Une contribution socio-économique significative

L'élevage contribue pour 35% au PIB agricole en Afrique Subsaharienne et même plus si l'on y ajoute les produits et services non alimentaires. En effet, ce chiffre cache une sous-estimation de la contribution réelle de l'élevage car l'approche utilisée exclut la valeur des services fournis par le bétail, notamment le fumier qui sert d'engrais, la traction animale, les services financiers basés sur le bétail (par exemple le bétail comme garantie de crédit, l'auto-assurance et la mutualisation des risques par les éleveurs)<sup>3</sup>. Par ailleurs, 53% de la population africaine élève du bétail, ce qui confère à l'élevage une importance socio-économique particulière.

L'Afrique sub-saharienne compte plus de 200 millions de personnes en-dessous du seuil de pauvreté, dont 70%, soit 150 millions de personnes totalement ou partiellement tributaires de l'élevage pour préserver et améliorer leurs moyens d'existence<sup>4</sup>.

Dans la plupart des pays africains, la pauvreté rurale, mais aussi urbaine est devenue plus aiguë que dans toute autre région en développement. En effet, 58% des populations rurales et 35% des populations urbaines vivent avec moins de 2 USD/jour<sup>5</sup>. Cette pauvreté chronique perdure du fait de la faiblesse économique des pays. Cette faiblesse est entretenue par plusieurs facteurs : mauvaises conditions agro-écologiques et climatiques ; instabilité politique ; politiques économiques inadaptées et inefficaces, etc. La pauvreté n'est pas seulement rurale, mais aussi urbaine, avec 58% et 35% de prévalence, respectivement.

<sup>2</sup> GRET-CIRAD, 2006

<sup>3</sup> *Livestock Contribution to Ethiopia's Economy Much Higher than Previously Thought*-IGAD LPI Brief 7 (2011)

<sup>4</sup> LID, 1999. *Livestock in Poverty-Focused Development*. Livestock in Development, London.

<sup>5</sup> Kamuanga et coll. 2008. *Elevage et marché régional au sahel et en Afrique de l'Ouest*. CEDEAO, CSAO/OCDE. 182 p.

L'élevage peut être un moyen d'accroître les disponibilités alimentaires, de procurer des revenus et de l'épargne, de créer des emplois, et de fournir des intrants et des services pour la production agricole. Les échanges de bétail, hors marché, représentent également un facteur important d'intégration sociale<sup>6</sup>.

L'élevage joue donc un rôle essentiel pour les ruraux pauvres, mais il ne cesse aussi de prendre de l'importance pour les urbains pauvres qui peuvent, grâce à cette activité, se protéger contre l'insécurité alimentaire et élargir les opportunités d'accroître leur revenu. La hausse de la productivité des activités d'élevage est ainsi considérée comme l'un des principaux facteurs de réduction de la pauvreté en milieu rural et urbain. En effet, les gains de productivité permettront d'améliorer à la fois les quantités autoconsommées et les niveaux de revenus des populations pauvres. Les fonctions multiples de l'élevage (sociales, d'épargne, de force de travail, de valorisation des milieux arides...) lui donnent un impact largement supérieur aux autres spéculations agricoles. La valorisation des espèces à cycle court, notamment, constitue pour les plus pauvres ayant un accès limité au foncier et au capital un moyen d'augmenter plus rapidement leurs revenus que l'Agriculture<sup>7</sup>.

Ainsi, un consensus régional s'est dégagé sur la nécessité de faire de l'élevage un levier essentiel dans la lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne, comme en atteste son inclusion dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), d'émergence et le NEPAD, à travers notamment le programme détaillé pour le développement de l'agriculture Africaine (PDDAA).

Cette prise de conscience s'est accompagnée de politiques visant à améliorer le capital productif que représente l'élevage, ainsi que sa productivité :

- Programmes de reconstitution du cheptel après les sécheresses ;
- Programmes de promotion du petit élevage chez les ménages ruraux,
- Programmes de lutte sanitaire pour sécuriser le capital-cheptel ;
- Introduction de cultures fourragères ;
- Utilisation de compléments pour l'alimentation ;
- Amélioration génétique des animaux de boucherie ou des animaux laitiers ;
- Intégration agriculture-élevage.

### 2.1.2. Un secteur pourvoyeur d'emplois

Dans les pays en développement, notamment d'Asie et d'Afrique, l'augmentation de la demande de produits animaux génère des emplois tout au long de la chaîne de valeur de l'élevage. On estime aujourd'hui que près de 1,3 milliard de personnes dans le monde sont employées à différents niveaux de la chaîne de valeur des produits d'élevage<sup>8</sup>.

6 LY (Cheikh), 2008 : « Politiques d'élevage, pauvreté et développement en Afrique subsaharienne », Documents de travail Icare, Série Notes de synthèse – n°1, Cirad, Montpellier, 17 p.

7 Renard, J.F. ; Ly, C et Knips, V. 2004. Elevage et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Livestock sector report, 37 p.

8 Herrero, M., et coll. (2009). Élevage, moyens de subsistance et environnement : comprendre les compromis. Current Opinion in Environmental Sustainability, vol. 1, pp 111-120.

Le secteur de l'élevage doit être une force motrice pour tous les pays africains dans l'optique du développement économique et de la lutte contre la pauvreté voire de l'émergence. En effet, des études ont démontré la pertinence d'une telle approche en mettant en évidence l'efficacité potentielle de politiques d'élevage orientées vers la lutte contre la pauvreté. Cette efficacité dépend dans une large mesure de l'importance accordée à l'élevage dans les stratégies nationales de développement.

La place de l'élevage dans les documents de stratégie nationale est un indicateur sur la contribution du secteur aux économies africaines. C'est le cas de pays comme l'Éthiopie, le Soudan, le Burkina Faso et le Mali où la contribution de l'élevage au PIB peut atteindre 21%, bien au-dessus de la moyenne africaine. Cela renseigne aussi sur le fait que les États ne peuvent réellement exploiter tout le potentiel de développement du secteur de l'élevage que s'ils l'érigent en priorité nationale.

## **2.2. Principales caractéristiques de l'élevage en Afrique**

### **2.2.1. Offre en animaux et produits animaux**

L'Afrique présente une offre relativement riche et diversifiée de ressources animales. Le continent dispose en effet de 314 millions de bovins, 700 millions de petits ruminants, 35 millions de porcins, 2 milliards de volailles, 18 millions de camélidés et 24 millions d'équidés<sup>9</sup>.

L'offre principale de productions animales porte la viande (17 millions de tonnes), le lait (16 millions de tonnes) et les œufs (3 millions de tonnes). Le secteur des cuirs et peaux est aussi très dynamique, avec 1.3 millions de tonnes de peaux de ruminants fraîches produites.

Il existe des particularités régionales assez marquées concernant les ressources animales et les produits animaux.

#### **○ Offre de bovins**

L'offre se situe à 262,3 millions de têtes. La région Est et dans une moindre mesure Ouest sont les principales productrices de bovins, car elles concentrent 54% et 25% des effectifs continentaux, respectivement.

Ce sont par ailleurs les 2 seules régions à connaître une croissance soutenue et régulière de la population bovine, les régions Australe et Centrale étant en stagnation et le Maghreb en baisse, si on considère la période 2000-2013.

Les plus grands producteurs de viande de bovins sont localisés en Afrique de l'Est, si l'on exclut le Nigeria, pays de l'Afrique de l'ouest avec ses 19 millions de tonnes. Il s'agit de l'Éthiopie (56 Millions de tonnes), du Soudan (41 Millions de tonnes) et du Kenya (18 Millions de tonnes).

---

<sup>9</sup> Faostat, 2013

### ○ **Offre de petits ruminants**

L'offre globale est de 603,8 millions de tonnes. Les principales locomotives sont encore les régions Ouest et Est, avec respectivement 41% et 32% des effectifs continentaux.

Comme pour les bovins, ces 2 régions connaissent une croissance régulière et soutenue des effectifs, qui sont en stagnation en Afrique centrale et en déclin dans le Maghreb et la région Australe.

Les principaux pays producteurs sont le Nigéria (111 millions de têtes), le Soudan (83 Millions t), l'Éthiopie (58 Mt) et le Mali (34 Mt).

### ○ **Offre de volailles**

L'offre de volailles est de 1,7 milliard de sujets. Les principales régions productrices sont le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest avec 33% et 29% des effectifs, respectivement.

Les grands pays producteurs au niveau continental sont l'Afrique du Sud (201 millions de têtes), le Maroc (197 Mt), le Nigéria (170 Mt) et l'Algérie (130 Mt).

### ○ **Offres de produits animaux**

#### Viande

La production de viandes est en constante hausse depuis les années 2000. La viande bovine demeure la plus abondante, mais c'est la viande de volaille qui connaît la progression la plus rapide. La production se repartit de façon relativement homogène entre le Maghreb (32%), l'Afrique de l'Ouest (23%) et l'Afrique de l'est (21%).

#### Lait et produits laitiers

L'Afrique ne produit que 5% du lait total au niveau mondial. Cette situation tient à la fois d'un déficit au niveau technologique, mais surtout de raisons naturelles (races, climat). Les principaux producteurs sont répartis en 2 groupes :

- les pays du Maghreb : Egypte (5,9 Millions de tonnes), Algérie (3,2 millions de tonnes) et Maroc (3 Millions de tonnes)
- certains pays d'Afrique Orientale et Australe : Kenya, (5 Millions de tonnes), Ethiopie (4,3 Millions de tonnes) et Afrique du Sud (3,7 Millions de tonnes)

Ces pays tirent profit du savoir-faire et des infrastructures laissés en héritage par les systèmes coloniaux et/ou de l'importance des effectifs bovins.

Ces régions enregistrent aussi les taux de croissances annuelles les plus élevées. La production en Afrique Australe stagne depuis une dizaine d'années, en raison notamment de l'effondrement de la production au Zimbabwe. En Afrique occidentale et centrale, la croissance, bien qu'effective, n'est pas assez soutenue pour accompagner l'augmentation de la demande.



### Oeufs de consommation

L'Afrique produit à peine 4% des œufs consommés dans le monde. Avec le Maghreb (Maroc, Algérie, Égypte qui produisent près de 300.000 tonnes chacun) soit 37%, l'Afrique de l'Ouest (le Nigeria 650.000 Tonnes) et l'Afrique Subsaharienne (le Kenya 98.000 Tonnes) soit 30% qui sont les principales régions productrices. La production est en progression régulière dans toutes les régions africaines productrices, à l'exception de l'Afrique australe qui connaît plutôt une stagnation.

### **2.2.2. Commerce d'animaux et de produits animaux**

#### ○ **Animaux vivants**

Le commerce d'animaux vivants se fait essentiellement au sein de l'Afrique. Les animaux sont principalement les bovins, ovins, caprins et les porcins. Les circuits de commercialisation les plus courants sont :

- les circuits ouest-africains, caractérisés par l'exportation de ruminants des pays de la bande Sahélienne (Mali, Niger, Tchad) vers les pays côtiers (Sénégal, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire) ;
- le circuit d'Afrique centrale : exportation d'animaux du Sahel vers les Etats de la forêt équatoriale ;
- le circuit de la Corne de l'Afrique : exportations d'animaux vivants de la Corne de l'Afrique vers les pays du Moyen Orient ;
- le circuit d'Afrique de l'Est : exportations d'animaux et de produits laitiers entre les Etats de la région des Grands Lacs ;
- le circuit d'Afrique Australe : exportations de viande désossée vers l'Europe ;
- le circuit d'Afrique du Nord : exportations d'animaux (petits ruminants et camelins) du Sahel vers les pays d'Afrique du Nord.

Globalement, l'Afrique est exportatrice nette d'animaux vivants (10 millions d'ovins et 1,5 millions de bovins). La région Est, notamment l'Éthiopie et le Soudan reste très dynamique et contribuent pour 42 % aux exportations d'animaux alors que la part de l'Afrique de l'Ouest (Mali et Niger notamment) est d'environ 35 %.

#### ○ **Produits animaux**

L'Afrique est exportatrice d'animaux, mais reste importatrice nette de produits animaux. En 2013 par exemple, le continent a importé près de 2,5 millions de tonnes de viandes contre 220.000 tonnes exportés soit 10 fois moins. Pour le lait (8,2 millions tonnes importés ; 1,322 millions exportés) et les œufs (66. 000 t importés ; 16. 730 t exportés).

Sur la période 2000-2013 le déficit est allé en s'aggravant, notamment pour les viandes, avec les importations sont en hausse régulière, alors que les exportations stagnent ou progressent en dents de scie. Les importations de viandes ont augmenté de 220%, contre 86% pour les exportations.

Le commerce des produits animaux concerne aussi, dans une moindre mesure, les cuirs et peaux qui sont généralement exportés pratiquement à l'état brut. D'une manière générale, l'Afrique souffre d'une faible valorisation de ses produits animaux. Les raisons tiennent à des contraintes internes mais aussi externes au continent :

- Contraintes sanitaires : dans le domaine de la santé animale, l'Afrique demeure encore une terre de prédilection des grandes maladies transfrontalières que les programmes nationaux ou continentaux peinent à éradiquer. Le manque général d'infrastructures de qualité (laboratoires, stations de quarantaine) et de personnel qualifié amplifie le phénomène. En outre, la non-conformité de la qualité sanitaire des aliments d'origine animale constitue un sérieux obstacle à l'accès aux marchés des pays occidentaux ;
- Contraintes non sanitaires : il s'agit pour l'essentiel des tarifs douaniers, mais aussi des dysfonctionnements relatifs à l'application des décisions communautaires qui sont supposées faciliter les transactions commerciales entre états membres.

L'Afrique dispose de ressources animales relativement importantes : 31% des effectifs mondiaux de petits ruminants, 21% des bovins, 8% des volailles et 4% des porcins. Cependant, elle ne compte que pour 4% des produits animaux consommés dans le monde, et sa part dans les échanges commerciaux globaux représente à peine 1%. La promotion du commerce intra-Africain est une voie d'avenir, car l'essentiel des importations de produits animaux de l'Afrique proviennent d'autres continents.

### **2.3. Politiques d'élevage en Afrique**

Des initiatives sont entreprises au niveau continental afin de favoriser et de coordonner le développement du secteur. Il s'agit essentiellement de programmes continentaux et de dispositions communautaires en vigueur dans les différentes communautés économiques régionales (CER).

#### **2.3.1. Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine**

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) est une initiative prise par l'Union Africaine dans le sillage du NEPAD, afin d'aider les pays africains à atteindre et à maintenir une croissance économique élevée tirée par le développement agricole dont l'Élevage. Sur le plan conceptuel, le PDDAA est articulé autour de quatre piliers :

- la gestion durable des terres et de l'eau;
- le développement des infrastructures et l'amélioration de l'accès aux marchés;
- la sécurité alimentaire;
- la promotion des technologies et de la Recherche agricoles.

En tant que programme de l'Union africaine, le PDDAA est entièrement piloté par les gouvernements africains.

En 2014, les chefs d'États africains se sont engagés à Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture africaine et une transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés. La Déclaration de Malabo, qui réaffirme les engagements de Maputo (2004) a toutefois été plus inclusif avec une vaste participation de la société civile et des organisations d'exploitants agricoles et la participation du secteur privé. Les principaux engagements concernent les points suivants :

- le réengagement aux principes et valeurs du processus pddaa ;
- le réengagement à améliorer le financement des investissements dans l'agriculture ;
- l'engagement à éradiquer la faim d'ici à 2025 ;
- l'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par à une croissance et une transformation agricole inclusive;
- la volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes ;
- engagement à renforcer la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres chocs connexes ;
- engagement à la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats.

### **2.3.2. Stratégie de développement de l'élevage en Afrique (LIDESA) 2015-2035**

A la suite de sa décision prise lors de sa Vingt-quatrième Session Ordinaire tenue du 21 au 8 janvier 2014 à Addis-Abeba, le Conseil Exécutif a demandé, entre autres à la Commission de l'Union africaine de diriger et de coordonner le processus d'élaboration d'une stratégie de développement de l'élevage pour l'ensemble du continent, qui pourra accélérer les réformes dans le secteur et faire pleinement fructifier son potentiel.

Cette décision a été fondée sur la recommandation d'augmenter et de soutenir les investissements dans le secteur de l'élevage, qui a été formulée par les Ministres en charge des Ressources animales lors de leur Neuvième Conférence tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 18 et 19 avril 2013.

La LIDESA, validé en 2015, permettra de positionner le secteur de l'élevage en tant que facteur-clé de la croissance agricole annuelle dont l'objectif est fixé à 6% dans les États membres de l'UA, contribuant ainsi de manière significative à la croissance économique nationale. En outre, elle permettra de guider et d'intégrer les efforts déployés par les parties prenantes pour relever les principaux défis de développement auxquels le secteur doit faire face.

Cette stratégie permettra également de mener des actions coordonnées aux niveaux continental, régional et national, de promouvoir la synergie dans la résolution des problèmes critiques qui se posent au développement de l'élevage et de déclencher des actions concrètes qui conduiront à la réalisation du plein potentiel du secteur de l'élevage pour contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement économique durable.

La vision de la LIDESA qui est « Un secteur de l'élevage compétitif et durable qui contribue de manière significative à la prospérité de l'Afrique », se fonde sur les 4 objectifs stratégiques suivants :

- attirer les investissements publics et privés dans les différentes filières de l'élevage ;
- améliorer la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage ;
- améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des technologies, des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans la filière de l'élevage ;
- améliorer l'accès aux marchés, les services et la production de valeur ajoutée.

### 2.3.3. Politique agricole régionale de la CEDEAO

Dans la région Ouest Africaine, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été chargée de soutenir et de coordonner la mise en œuvre du PDDAA. Dans ce contexte, l'organisation sous régionale a élaboré la politique agricole régionale (ECOWAP). L'ECOWAP est le cadre de référence qui fournit les principes et les objectifs assignés au secteur agricole et oriente les interventions pour le développement agricole de la région.

En 2015, les dix ans de mise en œuvre de l'ECOWAP ont été l'occasion pour les pays de faire son bilan. Au terme de cela, de nouvelles orientations pour les dix prochaines années ont été retenues.

L'évaluation de l'ECOWAP+10 a laissé apparaître que la contrainte majeure notée n'était pas liée à la pertinence des programmes engagés au niveau national et régional qui ont bien été conformes aux enjeux de l'Agriculture ouest africaine, mais la célérité des changements qu'ils induisent a été jugée très insuffisante essentiellement sur :

- le développement des chaînes de valeur;
- le développement de systèmes de production qui relèvent le double défi d'une amélioration rapide de la productivité et d'une assurance de durabilité environnementale (protection des eaux et des sols principalement) ;
- le changement d'image du secteur et son attractivité, notamment pour inciter les jeunes à acquérir une formation professionnelle de qualité et à s'installer dans l'agriculture, que ce soit au niveau de la production, de l'amont ou de l'aval.

Dans cette perspective les objectifs suivants ont été retenus :

- assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
- mieux intégrer la dimension nutritionnelle ;
- promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques ;
- gouverner l'intersectoriel, un passage obligé pour accroître la cohérence et l'efficacité de l'action publique ;
- affirmer et développer la complémentarité des agricultures dans l'espace régional ;
- mieux hiérarchiser les priorités du niveau régional ;
- accroître la résilience des exploitations familiales.

### 2.3.4. Politique agricole de l'UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) est un organisme sous régional créé en 1994 regroupant 8 pays (Bénin ; Burkina Faso ; Côte d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger ; Sénégal ; Togo), dans le but de renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres ; créer un marché commun entre les Etats membres, basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ; instituer une coordination des politiques sectorielles nationales ; harmoniser les législations des Etats membres, et particulièrement dans le domaine de la fiscalité.

L'UEMOA s'est dotée de plusieurs politiques sectorielles, dont la Politique Agricole de l'Union (PAU) qui a pour objectifs majeurs:

- réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ;
- accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable ;
- améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social.

Concernant l'élevage de manière spécifique, certaines dispositions pertinentes sont à noter. Il s'agit de :

- l'harmonisation des contrôles de qualité des intrants vétérinaires

Le premier atelier régional sur la réglementation des médicaments vétérinaires s'est tenu à Dakar en Décembre 2002. A l'issue de ce processus, un dispositif régional d'homologation des médicaments vétérinaires a été mis en place. Depuis lors, il y a eu un transfert de souveraineté concernant la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments vendus dans zone UEMOA.

Le dispositif est financé par des redevances versées par les industries candidates à l'introduction de leurs produits dans le marché régional. Cependant, en dépit d'avancées notables, le dispositif pêche par la lenteur notée dans la délivrance des AMM, qui se traduit par la circulation de médicaments disposant d'autorisations temporaires.

- Tarif extérieur commun (TEC) et PAU

Dans le cadre de la Politique Agricole de l'Union, 5 filières d'intérêt majeur ont été retenues par la Commission de l'UEMOA en Mai 2005 comme prioritaires avec des mesures relatives de protection. Il s'agit de la filière avicole (viande et œufs) et des filières riz, viande bovine, maïs et coton.

Le Tarif Extérieur Commun est en vigueur depuis janvier 2000 dans l'espace UEMOA. Il se caractérise, entre autres, par la simplification des systèmes tarifaires en vigueur dans l'Union et son ouverture sur l'économie mondiale. L'architecture du TEC comprend trois droits et taxes à caractère permanent et deux taxes temporaires. Le Droit de Douane, fixé à 20% au maximum, la Redevance Statistique de 1% et le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 1% constituent les droits et taxes à caractère permanent.

Les taxes non permanentes sont la Taxe Dégressive de Protection (TDP) et la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI). Elles sont destinées à apporter une protection complémentaire aux filières affectées par la réforme. Le dispositif comprend par ailleurs un système de valeur de référence sur certains produits, pour, notamment, lutter contre le dumping, les subventions et les variations erratiques des cours mondiaux.

Le nouveau TEC CEDEAO, qui est entré en application depuis Janvier 2015, vise à encadrer la taxation des produits tiers franchissant le cordon douanier de l'espace communautaire de la CEDEAO. Il est composé d'une nomenclature tarifaire et statistique et d'un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés. Il comprend le droit de douane, la redevance statistique, les prélèvements communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA, ainsi que des mesures de défense commerciale.

Pour le TEC CEDEAO, les produits figurant dans la nomenclature tarifaire et statistique sont répartis en 5 bandes tarifaires, correspondant aux catégories suivantes :

- La catégorie 0, au taux de 0%, correspond aux biens essentiels ;
- La catégorie 1, au taux de 5%, correspond aux biens de première nécessité, aux matières premières de base, aux biens d'équipement et aux intrants spécifiques ;
- La catégorie 2, au taux de 10%, concerne les intrants et produits alimentaires ;
- La catégorie 3, au taux de 20%, est réservée aux biens de consommation finale;
- La catégorie 4, dénommée 5ème bande tarifaire, aux taux de 35%, est appliquée aux « biens spécifiques pour le développement économique ».

La création de la 5ème bande tarifaire comble les insuffisances du TEC UEMOA et répond au besoin d'assurer une protection des secteurs stratégiques comme l'Élevage pour le développement régional.

- Harmonisation de la TVA dans l'UEMOA

Cette disposition est entrée en vigueur le 1er janvier 2002, avec un taux unique de TVA fixé par chaque Etat membre, entre 15 et 20 %. Concernant le cas spécifique de l'élevage, la mise en place de la TVA a eu des conséquences importantes sur le secteur de la volaille en particulier, qui dépend fortement des intrants, dans plusieurs pays.

#### 2.4. En Conclusion

*Les Etats d'Afrique Subsaharienne ont tout intérêt à œuvrer pour le développement durable du secteur de l'élevage au regard des perspectives: multiplication de la consommation d'animaux monogastriques par 6 ou 7 en Afrique de l'Ouest, et par 4 en Afrique de l'Est ; triplement de la consommation de lait ; prédominance des petites exploitations mixtes agriculture-élevage dans la production animale ; intensification progressive ; risques accrus de zoonoses. Les axes prioritaires identifiés devront constituer les fondements de l'élaboration des politiques nationales de développement de l'Élevage, appelant ainsi à un changement de paradigme dans ce secteur d'intérêt majeur pour les pays.*

### 3. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

#### 3.1. Contexte général de développement de l'élevage

##### 3.1.1. Cadre économique

###### a) Contexte macroéconomique

Assurer d'une manière durable une production alimentaire suffisante pour nourrir une population estimée en 2050, à plus de 9,55<sup>10</sup> milliards de personnes reste le principal défi mondial partagé par les pays.

L'équation de la sécurité alimentaire est encore plus criarde en Afrique subsaharienne où la malnutrition est la plus importante, avec 239 millions de personnes touchées, soit 30% de la population de la région. Pour les Gouvernants, il s'agit aujourd'hui de garantir aux populations des approvisionnements réguliers en denrées alimentaires en quantité et en qualité suffisants et d'assurer à chaque ménage les moyens nécessaires pour y accéder, afin de se nourrir correctement.

Au Sénégal, la volonté politique a été clairement exprimée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui a été adopté en février 2014, avec comme ambition de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Trois orientations stratégiques ont été déclinées pour traduire la vision du PSE en résultats concrets, dont la transformation de la structure de l'économie pour soutenir une dynamique de croissance forte et durable, qui a été traduite en axe opérationnel. Le développement de l'Agriculture (y compris élevage, pêche, aquaculture et industrie agroalimentaire) reste une composante majeure de cet axe.

Pour la composante « Elevage », les orientations stratégiques définies visent à accélérer le développement des filières animales. A cet effet, il a été retenu qu'une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur soit adoptée. Le développement accéléré des filières devra s'appuyer sur :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ;
- la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage ;
- le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle ;
- l'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux.

La volonté politique des Autorités d'assurer de fortes productions agricoles et pastorales de manière durable afin de réaliser la sécurité alimentaire et ultérieurement la souveraineté alimentaire du pays a été exprimée dans la Loi Agrosylvopastorale (LOASP), dont le processus de définition a abouti en 2004. Cette loi repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et subsidiarité, compétition sous régionale, marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. La LOASP exprime fondamentalement la volonté.

<sup>10</sup> Estimations des Nations Unis-Révision 2012

## b) Investissements publics et privés

La volonté de l'Etat de développer le secteur de l'élevage est manifestée par les investissements croissants depuis quelques années, même si les enveloppes allouées restent très insuffisantes pour développer de manière conséquente et efficace les productions animales.

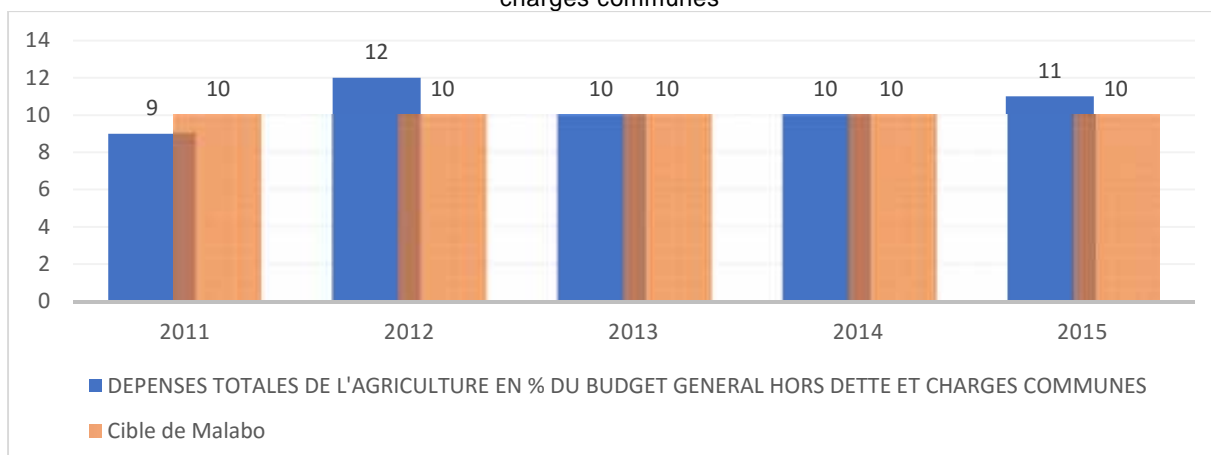
Tableau 1 : Evolution du budget du Ministère en charge de l'Élevage entre 2008 et 2016

Dépenses (MFCFA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnel	1,312	1,469	1,462	1,583	1,691	1,819	1,702	1,802	1,780
Fonctionnement	0,618	0,767	0,814	0,539	0,511	0,580	0,626	0,909	0,972
Investissements	7,971	9,081	8,736	6,769	7,367	10,722	11,799	12,931	12,172
Total	9,901	11,317	11,011	8,891	9,569	13,120	14,127	15,642	14,925

Source : Budget consolidé d'investissement (BCI)

Depuis 2012, le Sénégal a réussi à hisser le niveau de ses investissements vers le secteur de l'Agriculture à au moins 10% du budget national, conformément aux engagements des chefs d'états africains à Maputo (figure 1).

Figure 1 : Part des dépenses totales de l'Agriculture dans le Budget général de l'Etat hors dettes et charges communes

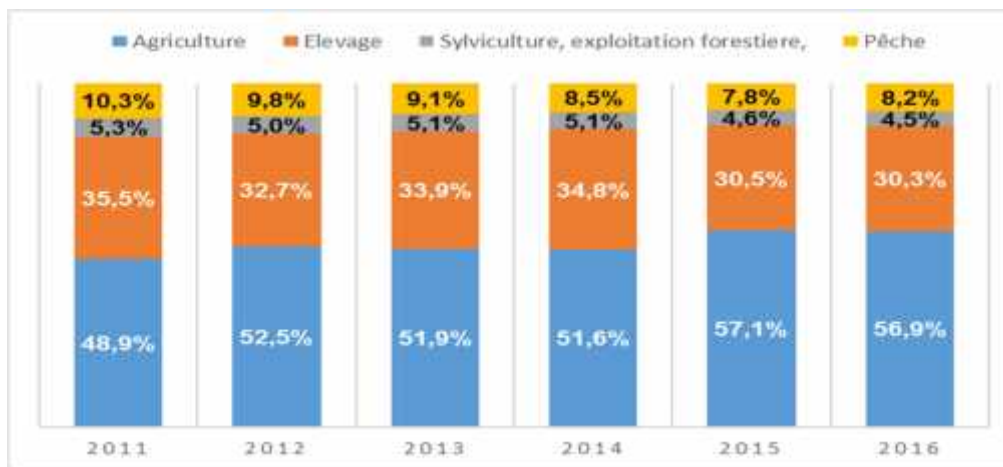


Source : DCEF/MEFP

En dépit de cette hausse significative du budget de l'Agriculture, la part allouée à l'Élevage reste toujours faible, avec une moyenne, entre 2011 et 2015, de 6,8% du budget global de l'Agriculture, si l'on considère la contribution du sous-secteur au PIB agricole qui se situe en moyenne à 29,3%.



**Figure 2:** Evolution de la part de la valeur ajoutée des sous-secteurs de l'Agriculture dans le secteur primaire



Pour les investissements privés, on note une évolution de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) du privé du secteur de l'Élevage entre 2005 et 2014, qui est passée de 800 à 1 421<sup>11</sup> milliards de FCFA, soit une hausse de plus de 77%. Cette évolution traduit notamment le développement du secteur industriel, dans l'aviculture et le lait, notamment, soit dans la fourniture d'intrants ou la transformation des produits.

### c) Place de l'élevage dans l'économie nationale

L'élevage constitue avec l'Agriculture, les principales activités des populations rurales, en termes de sources d'aliments et de revenus monétaires. Longtemps pratiqué sous une forme extensive, les techniques s'améliorent de plus en plus avec l'adoption de modes d'élevage plus intensifs, notamment par l'introduction de nouvelles races plus productives.

En outre, il a connu un réel dynamisme au cours de ces dernières années, avec des performances appréciables, notamment en matière de création de valeur ajoutée, renforçant ainsi la contribution des filières locales dans la satisfaction de la demande nationale.

Sur la période 2010-2014, le secteur a contribué, en moyenne, à la valeur ajoutée du secteur primaire pour 28,5% et au PIB pour 4,3%<sup>12</sup>.

### d) Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire

La valeur du cheptel sur pied est estimée à 847,48 milliards de francs CFA, dont près de 585 milliards pour le seul cheptel ruminant.

<sup>11</sup> Source ANSD

<sup>12</sup> Sur la base des données de l'ANSD

Les recettes cumulées tirées des trois productions majeures issues du cheptel ruminant que sont la viande, le lait, les cuirs et peaux, ont été évaluées à 317 milliards de FCFA en 2013, contre 295 milliards en 2012, soit un croît de 7,5%.

La production de viande rend compte de la dynamique des producteurs en élevage. Elle a augmenté de 81 %, passant, de 118 307 tonnes, en 2000, à 214 263 tonnes, en 2015.

La production nationale de lait, tous systèmes de production comprises, a augmenté de 91%, passant de 118,541 millions en 2000 à 226,7 millions de litres en 2015.

La filière des cuirs et peaux a connu une hausse de 24,1% de 2000 à 2008. Ensuite les exportations en cuirs et peaux ont connu une baisse significative, passant de 8 990 tonnes en 2008 à 3 603 tonnes en 2009, puis 4772 tonnes en 2015.

Cette contreperformance s'explique par la difficile conjoncture de l'économie mondiale qui a conduit à une très faible demande, notamment en ce qui concerne le cuir de bovins, au niveau des pays importateurs (Chine, Pakistan, Inde, France, Portugal, Espagne).

Face à cette situation, les opérateurs de la filière ont trouvé en autres alternatives, le séchage du cuir pour le vendre dans les pays de la sous-région, comme le Ghana, où le produit entre dans la consommation humaine.

### 3.1.2. Cadre sociodémographique

Selon le rapport sur la situation économique et sociale, élaboré en 2009 par l'ANSD, la population du Sénégal, évaluée à 5.100.000 habitants au Recensement Général de la Population (RGP) de 1976, est passée à 6.900.000 d'habitants en 1988 et à 9.858.482 habitants en 2002. Dans le cadre du Recensement Général de la Population, de l'habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) il ressort qu'en décembre 2013, la population résidente au Sénégal est évaluée à 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes.

On observe une prédominance des femmes, avec toutefois une légère tendance à la baisse. En effet, le rapport global de masculinité s'élève à 99,6 hommes pour 100 femmes en 2013. En 2002, il était de 96,9.

Cette population est caractérisée par un taux d'urbanisation élevée de 45%, avec une proportion urbaine estimée, en 2013, à plus de 5 millions d'habitants. La capitale Dakar, concentre 49% de cette population. La part de la population urbaine est passée de 23% en 1960 à 39,9% en 1988 avant de se stabiliser entre 41% et 45%, taux observés en 2002 et en 2013.

La population globale est inégalement répartie dans l'espace. Elle est concentrée à l'Ouest du pays et au Centre, tandis que l'Est et le Nord sont faiblement peuplés. La densité de la population qui était de 50 habitants au km<sup>2</sup> en 2002, est passée à 69 habitants au km<sup>2</sup>, en 2013.

Dakar se démarque de loin des autres régions avec une densité de 5735 habitants au km<sup>2</sup>. Sa population est estimée à 3 137 196 habitants en 2013, soit près du quart de la population totale sur une superficie représentant 0,3% seulement du pays, alors que la région de Tambacounda, qui représente la région la plus vaste du pays (21,7% de la superficie), ne regroupe que 5,% de la population, soit une densité de 16 habitants au km<sup>2</sup>.

Le taux d'accroissement moyen annuel de la population a suivi une évolution continue passant de 2,3 % par an entre 1960 et 1970 à 2,6% par an au cours de la période 1970 - 76, puis à 2,7% par an entre 1976 et 1988, avant de se situer en léger retrait, entre 1988-2002, à 2,6%. Ce qui correspond à un doublement de la population tous les 25 ans.

La migration connaît une intensification tant au niveau interne qu'international. Elle est principalement due à la différence de niveau de développement économique et concerne surtout les jeunes qui aspirent à un meilleur devenir.

L'Enquête Sénégalaise sur les Ménages (ESAM II), effectuée en 2005, montre que le monde rural a enregistré 53,5% des départs contre 46,5% pour le milieu urbain. Dakar absorbe la quasi-totalité des immigrants en provenance du monde rural (84,4%). Les autres villes, avec un solde migratoire de 28 889, ne seraient que des relais vers Dakar. L'exode rural, qui reste préoccupant, met en péril à moyen terme l'avenir économique du milieu rural.

Le RGPHAE (2013) a également permis de dénombrer 755 532 ménages agricoles dont 476 668 ménages qui pratiquent l'élevage au Sénégal, soit 29,5% de l'ensemble des ménages sénégalais. Ces ménages éleveurs dans la grande majorité (74,2 %) résident en milieu rural, alors que les citadins ne représentent que 25,8%.

La répartition au niveau national des chefs de ménages pratiquant l'élevage selon le sexe révèle que 83,3% d'entre eux sont des hommes et seulement 16,7% des femmes.

### 3.1.3. Cadre politique et institutionnel

#### (i) Cadre politique

En février 2014, le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement dénommé « Plan Sénégal Emergent (PSE) », avec comme ambition de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain.

Trois orientations stratégiques ont été déclinées pour traduire la vision du PSE en résultats concrets, dont la transformation de la structure de l'économie pour soutenir une dynamique de croissance forte et durable, qui a été traduite en axe opérationnel. Le développement de l'Agriculture (y compris élevage, pêche, aquaculture et industrie agroalimentaire) reste une composante majeure de cet axe.

Pour la composante « Elevage », les orientations stratégiques définies visent à accélérer le développement des filières animales, dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus et de préservation des ressources naturelles. Il a été retenu, à cet effet, qu'une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur soit adoptée. Le développement accéléré des filières devra s'appuyer sur :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ;
- la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage ;
- le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle ;
- l'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux.

Ce processus avait toutefois été initié depuis 2004 avec l'adoption de la Loi Agro Sylvopastorale (LOASP). Cette loi repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et subsidiarité, compétition sous régionale, marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle exprime fondamentalement la volonté politique des Autorités d'assurer de fortes productions agricoles et pastorales de manière durable afin de réaliser la sécurité alimentaire, et ultérieurement la souveraineté alimentaire du pays.

## **(ii) Cadre institutionnel**

Depuis l'année 2004, un département ministériel pleinement dédié à l'élevage est mis en place, à l'effet de faire jouer au secteur un rôle encore plus important dans la lutte contre la pauvreté et la croissance de l'économie nationale.

En 2012, le Gouvernement du nouveau régime a pris l'option de réorganiser le Ministère de l'Élevage, en vue d'une prise en charge plus efficace de la mise en œuvre de la politique de développement du secteur. Ainsi, aux termes des dispositions du décret 2014-337 du 25/03/2014, l'architecture institutionnelle du département a connu des mutations par rapport à celle au dernier décret organisant le Ministère, pour assurer la mission de satisfaire la demande nationale en produits animaux et de réaliser la promotion socio-économique de ses acteurs.

Le département est devenu Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA). En plus du changement d'appellation, des changements ont été apportés dans l'organisation du département, avec la création d'une quatrième direction technique nationale, en l'occurrence la Direction des Industries Animales, qui est venue s'ajouter à la Direction de l'Élevage et des Productions Animales, la Direction des Services Vétérinaires et la Direction du Développement des Equidés. Le Service de l'Administration Générale et de l'Équipement (SAGE) a été érigé en Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE).

Il faut y ajouter également le statut particulier conféré au Ranch de Dolly, en rapport avec son importance stratégique pour l'élevage dans la zone sylvopastorale et la création d'un Secrétariat général auquel sont rattachés les organes suivants :

- la Cellule des Etudes et de la Planification ;
- la Cellule de Passation des marchés publics ;
- le Service des Affaires juridiques ;
- le Bureau de la Formation professionnelle ;
- le Bureau du Courrier commun ;
- le Fonds d'Appui à la Stabulation;
- le Haras national ;
- le Centre national de formation des techniciens en élevage et industries animales ;
- le Ranch de Dolly ;
- le Centre de perfectionnement des éleveurs de Labgar.

## **(iii) Relations fonctionnelles avec les vétérinaires privés**

Le Sénégal s'est engagé dans la privatisation de la médecine vétérinaire depuis fort longtemps. Mais c'est véritablement dans les années 90 qu'elle s'est accélérée avec l'installation des jeunes vétérinaires privés dont le recrutement n'était plus automatique au niveau de la Fonction publique.

En 1992, la loi n° 9-52 du 26 juin, portant création de l'Ordre des Docteurs vétérinaires du Sénégal (ODVS) a été promulguée.

Le décret n° 95-645 du 06 juillet 1995 instituant le mandat sanitaire, allait offrir la possibilité de confier, aux vétérinaires privés, des activités de prophylaxie collective des maladies animales jugées obligatoires et d'inspection d'hygiène et de salubrité des denrées alimentaires d'origine animale, exécutées par les services de l'Etat.

L'arrêté ministériel n° 11047 du 4 décembre 1995 relatif aux modalités d'exercice du mandat sanitaire consacre l'effectivité de l'implication des vétérinaires, dans l'exécution des opérations de prophylaxie collective, contre les maladies obligatoires.

Par la suite, ils seront associés comme prestataires dans des activités de formation des techniciens, des éleveurs et autres professionnels ainsi que dans les opérations d'insémination artificielle de masse, initiées par le Gouvernement.

Actuellement, le Sénégal compte près de 100 Docteurs vétérinaires installés en clientèle privée sur toute l'étendue du territoire. A ceux-là, s'ajoutent les paravétérinaires : 59 ITE et 223 ATE.

#### (iv) **Collaboration avec les autres départements ministériels**

Pour une gestion efficace du secteur de l'élevage, une approche multisectorielle a toujours été mise en œuvre au sein du MEPA.

En effet, le développement des systèmes de productions animales dépend de plusieurs autres secteurs d'activités que sont l'hydraulique rurale, les forêts, l'environnement, l'agriculture, la santé, l'énergie, les collectivités locales, le commerce, les finances, les industries, l'artisanat, le genre, etc.

Ces secteurs d'activités, gérés par d'autres départements ministériels impliquent une bonne coordination gouvernementale, afin que les préoccupations liées au développement de l'Élevage soient convenablement prises en charge et de manière holistique.

Par ailleurs, beaucoup d'ONG interviennent dans le domaine des productions animales en particulier, et de l'Élevage en général, mais elles dépendent actuellement du Ministère de l'Intérieur ou des Affaires étrangères et souvent leurs activités ne sont pas comptabilisées au niveau du MEPA.

La coordination des activités transversales est menée, par le MEPA, à travers la signature de conventions et protocoles, dans le cadre de la mise en œuvre de projets et programmes comportant des activités de gestion des ressources naturelles, de crédits, d'hydraulique, etc.

Quant à la coordination gouvernementale, elle se fait à travers les Comités et cadres de pilotage interministériels, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des activités et domaines transversaux comme la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale.

Ce contexte institutionnel, globalement favorable, a permis au Secteur de l'Élevage d'enregistrer des progrès significatifs, compte tenu des potentialités considérables que présente notre pays dans ce domaine.

Il s'y ajoute qu'avec l'appui de l'UA-BIRA, une plateforme des politiques d'élevage a été mise en place impliquant les parties prenantes dans toutes les décisions engageant le développement du secteur.

## 3.2. Bilan du secteur de l'élevage

### 3.2.1. Effectifs et productions animales

#### a) Effectifs

Le cheptel sénégalais n'a pas jusqu'ici fait l'objet d'un recensement national. Les effectifs sont estimés annuellement par les services d'Élevage, basés sur une méthodologie variable selon les espèces, la présence aux vaccinations de masse et des paramètres zootechniques tirés d'enquêtes effectuées lors des campagnes de vaccination contre la peste bovine.

Cependant, une avancée a pu être réalisée avec le Recensement National de l'Agriculture (RNA) intervenu en 1999, qui a permis de disposer d'un certain nombre d'informations sur le cheptel des exploitations agricoles (proportion de ménages détenant du bétail, propriété du bétail, etc.).

Malgré tout, le RNA n'a pas levé totalement la contrainte liée à la connaissance des effectifs, toutes les zones du pays n'ayant pas été touchées par l'opération<sup>13</sup>. Or, plus de dix ans après le RNA, les données ont besoin d'être actualisées.

Dans cette optique, le RGPHAE a été réalisé en 2013, conformément à l'approche modulaire de la FAO selon laquelle, le recensement de la population des pays devrait être combiné au module de base du recensement de l'agriculture et de l'élevage pour permettre d'avoir une base de sondage des ménages agricoles. Ainsi, le nombre de ménages pratiquant l'élevage au Sénégal a pu être déterminé, ainsi que leur statut sociodémographique, leur niveau d'instruction et leur affiliation à des organisations de producteurs.

Pour la suite, les modules complémentaires devraient être pris en charge par une nouvelle opération, le Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE), qui tarde à démarrer cependant, faute de financement. Le problème de la maîtrise de la population animale reste ainsi entier.

#### o Ruminants

Avec des effectifs en 2015 de 3,499 millions de têtes pour les bovins, 6,464 millions pour les ovins et 5,527 millions pour les caprins en 2015, les ruminants constituent la base de l'élevage sénégalais. Leur exploitation reste néanmoins fortement dominée par des modes extensifs de conduite des troupeaux.

Selon la situation agro écologique du pays, on peut distinguer trois systèmes de production : un système pastoral localisé au nord dans la zone sylvopastorale, un système agropastoral dans le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal, au sud et sud-est du pays et un système périurbain autour des grandes villes.

<sup>13</sup> Les effectifs du cheptel transhumant, des zones urbaines et périurbaines, ainsi que des zones rurales sédentaires non agricoles restent encore à déterminer.

L'élevage pastoral, localisé au nord où l'activité agricole peu développée, voire inexistant du fait de la faible pluviométrie (< 400mm), se caractérise par la grande mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux.

Le système agro-pastoral s'est développé dans les zones où la pluviométrie et les conditions ont permis une activité agricole soutenue. Dans ce système, l'amplitude des déplacements des troupeaux autochtones est relativement faible ; cependant, ces zones accueillent régulièrement les troupeaux transhumants, en provenance du nord, pendant la période de soudure annuelle.

Le système périurbain, localisé essentiellement dans la banlieue de Dakar (Niayes), développe un élevage semi-intensif, voire intensif.

#### ○ **Equidés**

En 2015, les effectifs d'équins et d'asins ont porté, respectivement, sur 550.000 et 467.000 têtes. Les Equidés sont présents dans plusieurs secteurs d'activités, en particulier la traction hippomobile aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Leur rôle dans l'amélioration des productions agricoles et l'approvisionnement en eau des populations rurales est particulièrement important.

Les effectifs d'équins sont concentrés essentiellement au nord et au centre-ouest du pays, en raison de la sensibilité de ces animaux à la trypanosomiase (maladie du sommeil).

Pour faire jouer à cette filière pleinement son rôle, le MEPA a mis en place (i) des haras régionaux dotés de laboratoire d'insémination artificielle et d'étalons de haute valeur génétique (ii) des programmes d'organisation de la traction hippomobile et de formation dans les métiers du cheval (iii) ainsi qu'un programme test d'identification des chevaux avec des puces électroniques.

#### ○ **Porcins**

En 2015, l'effectif de porcs a été estimé à environ 408.000 têtes, qui sont réparties essentiellement entre les régions de Ziguinchor, Fatick, Kaolack et Thiès.

L'espèce porcine fait l'objet d'une exploitation traditionnelle familiale selon un mode extensif basé sur la divagation et la valorisation des déchets ménagers.

#### ○ **Volaille**

L'aviculture traditionnelle représente environ 50,51% des effectifs de volailles du pays, avec plus de 26,1 millions de têtes (2015). Elle se caractérise par un mode d'exploitation basé sur la divagation, sans amélioration notable des conditions d'hygiène, d'alimentation ou d'habitat. Il en résulte, une forte sensibilité à la maladie de Newcastle qui occasionne, chaque année, des taux de mortalité pouvant atteindre 80% des effectifs.

L'aviculture semi-industrielle, quant à elle, a connu un développement spectaculaire, depuis l'interdiction d'importer des produits de l'aviculture et des matériels avicoles usagés par l'arrêté n° 007717 du 24 novembre 2005, portant interdiction d'importer des produits de l'aviculture et des matériels avicoles usagés.

Avec des effectifs de plus de 33,8 millions de sujets et 571 millions d'unités d'œufs en 2015, la filière ne cesse de progresser annuellement.

**Tableau 1:** Evolution annuelle des effectifs nationaux du cheptel (en milliers de têtes)

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Volaille familiale	Volaille industrielle
2000	2 986	4 542	3 879	269	471	399	4,0	18 900	5 595
2001	3 061	4 678	3 995	280	492	407	4,0	19 543	6 115
2002	2 997	4 540	3 900	291	496	400	4,0	20 207	5 174
2003	3 018	4 614	3 969	303	500	400	4,0	20 549	5 100
2004	3 039	4 739	4 025	300	504	412	4,0	20 960	5 285
2005	3 091	4 863	4 144	309	514	413	4,1	21 527	6 135
2006	3 137	4 996	4 263	318	518	415	4,1	22 078	7 533
2007	3 163	5 109	4 353	319	518	438	4,6	22 141	12 787
2008	3 210	5 251	4 477	327	524	442	5	21 889	13 633
2009	3 261	5 383	4 598	344	518	446	4,7	22 302	12 538
2010	3 313	5 571	4 755	354	523	450	5	22 971	17 478
2011	3 346	5 716	4 887	364	529	453	5	23 255	19 926
2012	3 379	5 887	5 038	375	534	456	5	23 929	19 464
2013	3 430	6 081	5 199	386	539	459	5	24 647	24 149
2014	3 464	6 264	5 355	397	544	462	5	25 362	30 953
2015	3 499	6 464	5 527	408	550	467	5	26 097	33 822

Source : CEP/MEPA, mai 2016

## b) Productions nationales, importations et consommation

### i. Production de viandes et d'abats

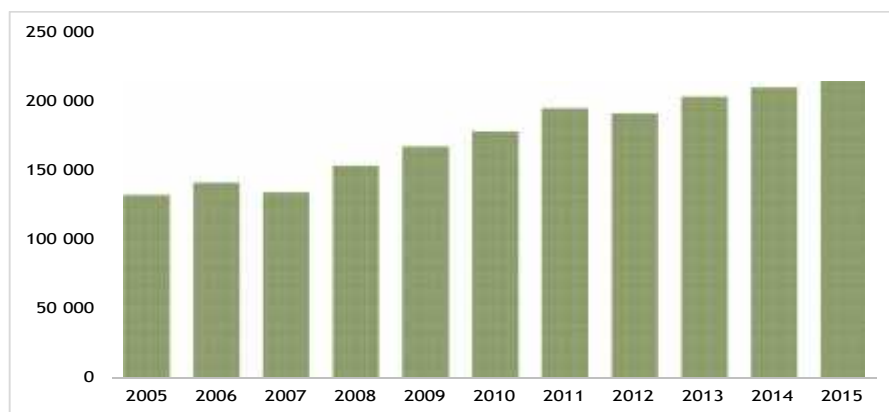
La production de viande et d'abats réalisée en 2015 est estimée à 214 263 tonnes, comprenant de la viande bovine pour 34%, de la viande de volaille pour 38%, de la viande de petits ruminants (ovins et caprins) pour 22% et de la viande porcine pour 6%.

Sur la période 2005-2015, la production de viande et d'abats a augmenté de 82 988 tonnes (63%), soit, en moyenne, une augmentation de 8600 tonnes chaque année. Elle a baissé seulement en 2007, suite à une saison des pluies défavorable, qui a entraîné de fortes chutes pondérales chez les ruminants, en particulier.

**Figure 3 :** Evolution de la production locale de viande et d'abats

<sup>14</sup> La production estimée prend en compte les abattages non contrôlés, qui sont réalisés en dehors des circuits d'abattage officiels (cas des abattages domestiques). Ces estimations sont encore provisoires. Des données d'enquête sont attendues pour les confirmer.





Source : CEP/MEPA

Au cours de ces sept dernières années, les progrès de la filière bétail-viande ont été réalisés parallèlement à la baisse du niveau des importations de produits carnés, passant de 9 484 tonnes en 2008 à 12 829 tonnes en 2015, soit une hausse de la consommation per capita (13,7 kg en 2008 contre 15,8 en 2015).

La production de 2015, qui se situe à 214.300 tonnes, est en hausse (+5.736 tonnes) par rapport à 2014, à la faveur de la performance de la filière avicole industrielle (près des 2/3 de la production de viande de volaille), un repli ayant été enregistré par les autres filières principales, en particulier la sous-filière viande bovine (- 1.239 tonnes).

La filière avicole continue ainsi de tirer profit de la mesure d'interdiction d'importation de produits et matériels avicoles usagés, en raison de la menace liée à la grippe aviaire.

Malgré l'évolution de la production locale, le niveau des importations de viande n'a pas baissé, avec 12.829 tonnes en 2015, contre 11.454 tonnes en 2014, soit une augmentation de 12%. Cette hausse est surtout due au niveau important d'importation d'ovins, lors de la Tabaski.(Aïd al Kabîr) qui ont atteint en 2015 362 727 têtes.

La filière locale continue de fournir l'essentiel (94%) de la viande consommée en 2015, dont le niveau (15,8 kg par tête) a quelque peu augmenté par rapport à 2012 (15,6 kg par tête).

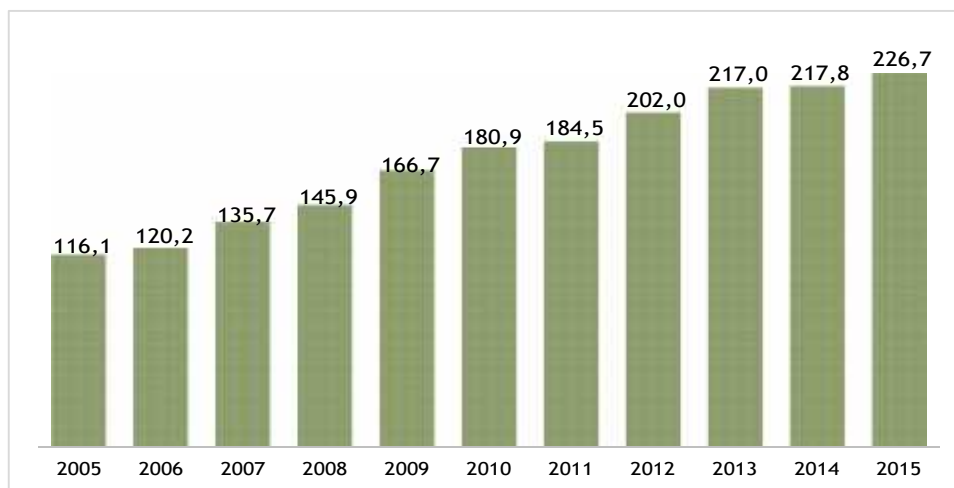
Cette évolution présente un grand intérêt dans un contexte où la filière est considérée comme prioritaire dans le cadre de l'UEMOA et que la viande est proposée à la 5ème bande du TEC de la CEDEAO.

## ii. Production laitière

La production de lait est estimée en 2015, à 226,7 millions de litres, dont 61% fournis par l'élevage pastoral et 39% par les élevages de vaches métisses et les élevages de races pures exotiques. . Par rapport à l'année 2014, la hausse notée, qui porte sur un volume relativement important de 8,9 millions de litres, reste liée aux élevages de vaches métisses et aux élevages de races pures exotiques. La production réalisée par ces derniers a progressé en effet de 16,8%, avec l'augmentation du nombre de vaches métis en production, tandis que celle de l'élevage pastoral a régressé de 2,8%.

En croissance régulière depuis 2005, la production locale de lait a augmenté, sur la période 2005-2015, de plus de 95%, soit, en moyenne, une progression annuelle de 11.1 millions de litres.

Figure 4 : Evolution de la production locale de lait



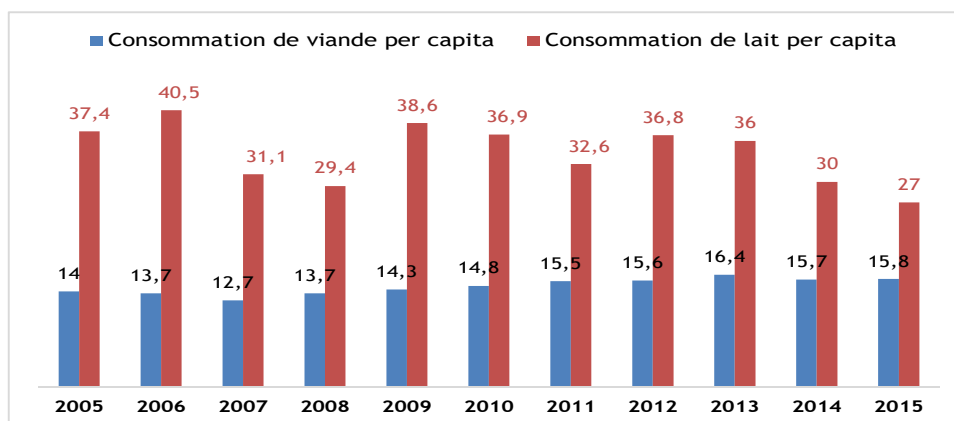
Source: CEP/MEPA

Les importations ont atteint, en 2015, un volume de 157,9 tonnes (millions de litres), soit 41% de la consommation nationale. C'est une baisse de 21% par rapport à l'année 2014, durant laquelle 191 millions de litres avaient été enregistrées. Le lait en poudre représente le principal produit laitier importé, avec une proportion de près de 82%, entre 2011 et 2015.

Sur le plan financier, même si elles restent toujours relativement importantes, il y a également une baisse du volume global de ressources dégagées pour les importations (43,9 milliards de FCFA15 pour 2013, 49,4 milliards de FCFA pour 2012).

D'une manière générale, la consommation *per capita* de lait évolue en dents de scie, alors que celle de la viande reste relativement stable.

<sup>15</sup> Source : Bureau du Commerce Extérieur de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

**Figure 5** : Consommations per capita de lait et de viande

Source : CEP/MEPA

**iii. Production d'œufs de consommation**

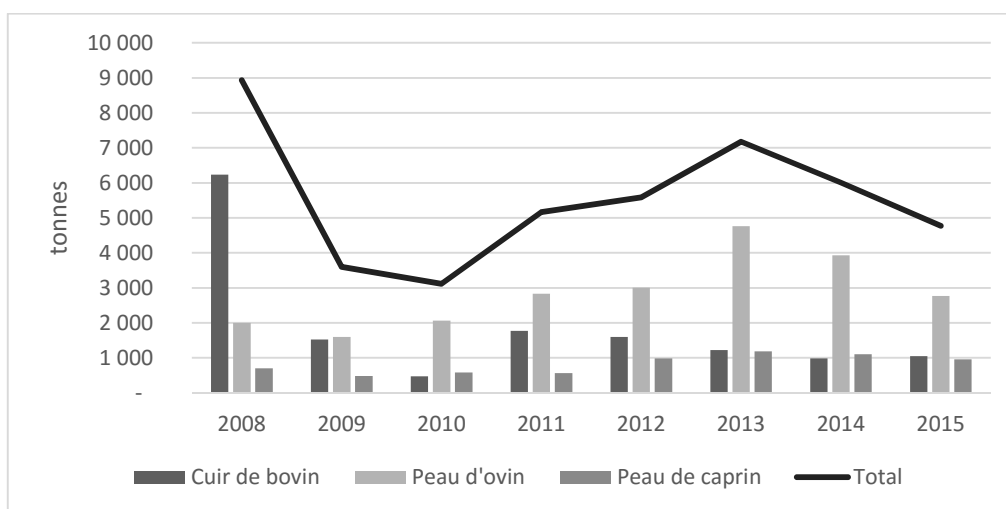
La production d'œufs de consommation réalisée en 2015, porte sur un volume de 571 millions d'unités. Par rapport à l'année 2014, elle a régressé de 60 millions d'unités (-9,4%). Cette contreperformance s'explique principalement par l'incidence négative de la maladie de Marek qui aura beaucoup sévi cette année dans les exploitations avicoles. Sur la période 2005-2015, la production d'œufs a augmenté de près de 64%, soit un croit annuel moyen de 20,2 millions d'unités.

**iv. Exportation de cuirs et peaux**

Les exportations réalisées en 2015 portent sur un volume de 4772 tonnes, dont 58% de peaux d'ovins, 20% de caprin et 22% de bovin. L'UE reste le destinataire des produits pour la moitié du tonnage exporté, les pays asiatiques pour 39% et l'Afrique pour 11%.

Une tendance à la baisse du tonnage exporté a été observée à partir de 2009, en rapport avec la crise économique et énergétique mondiale, mais aussi et surtout, avec la faible réponse de la filière locale à l'exigence de qualité des pays importateurs (Union Européenne, pour l'essentiel). Une légère remontée a été amorcée en 2012, avec un volume de 5.644 tonnes exportées et en 2013, avec 7.399 tonnes. Un recul a été observé par la suite, qui traduit les contraintes que rencontre actuellement la filière et qui expliquent son manque de compétitivité.

Une évolution qualitative a été toutefois notée avec des quantités de plus en plus importantes de Wetblue dans les exportations (un peu plus de la moitié en 2013 et en 2014), en rapport avec les efforts consentis par les acteurs de la filière, avec l'appui de l'Etat à travers le Projet d'amélioration des cuirs et peaux qui vise à promouvoir la transformation des peaux brutes au niveau local, pour plus de plus-value.

**Figure 6** : Exportations annuelles de cuirs et peaux

Source : CEP/MEPA

### 3.2.2. Atouts de l'élevage

- ☞ **Une volonté politique de développer le secteur.** Cette volonté est exprimée régulièrement, depuis 2000, dans les différents documents de politique et de stratégies de développement (DSRP, PDES, SNDES, NISDEL, CDSMT), avec un accent encore plus marqué dans le Plan Sénégal Emergent, qui a retenu l'élevage parmi les secteurs prioritaires. La volonté politique s'est manifestée aussi par l'érection d'un département ministériel pleinement dédié au secteur.
- ☞ **Un cheptel ruminant relativement important et varié.** Le Sénégal compte un effectif estimé à environ 15,09<sup>16</sup> millions de ruminants composés de races locales et exotiques, de sujets métissés et de races pures bien adaptés aux conditions d'élevage traditionnel et/ou moderne dans leur zone d'exploitation. Les races locales ont de bonnes aptitudes bouchères, alors que les races exotiques et les sujets métissés sont introduits généralement pour augmenter la production laitière.
- ☞ **Une marge considérable de progression de la productivité des élevages.** La faible utilisation des résultats de la recherche en matière d'innovations techniques et technologiques, laisse de réelles possibilités d'augmenter la productivité des races locales.
- ☞ **Une demande importante en produits animaux.** L'existence d'un marché potentiel urbain et rural, compte tenu des besoins énormes des populations en protéines d'origine animale, est la principale base de la forte demande en produits animaux : viande, lait, œufs, cuirs, miel et cires, etc. Egalement, des opportunités d'exportation vers le marché UEMOA ou hors de l'Union existent pour le bétail sur pied (bovins, ovins, caprins, équins, asins), les cuirs et peaux, la viande porcine et le miel.

<sup>16</sup>Statistiques 2015

☞ **Un secteur clé dans l'amélioration de la situation nutritionnelle du Sénégal.** Les carences en micronutriments font partie des problèmes nutritionnels les plus importants du Sénégal. En effet, l'anémie demeure un problème de santé publique chez les enfants de moins de 5 ans, avec en 2015, 66%<sup>17</sup> d'entre eux touchés par la maladie. Quant à la carence en vitamine A, elle touche 17,1% des enfants de 12 à 59 mois et 1,9% des femmes en âge de procréer (14,2% des femmes en âge de procréer ont des réserves faibles en vitamine A)<sup>18</sup>. Pour la carence en Zinc, elle constitue un problème de santé publique sévère, avec 58% des femmes et 42,8% des enfants qui sont touchés<sup>19</sup>.

Dans un tel contexte, les produits animaux revêtent une importance cruciale, eu égard au rôle qu'ils peuvent jouer dans la résolution de ces problèmes. Ils constituent, en effet, d'importantes sources de micronutriments et permettent ainsi de lutter contre les carences en fer et en zinc et contre le retard de croissance. Ils augmentent, par ailleurs, la valeur énergétique des aliments de suppléments destinés aux enfants. Ce qui justifie la place centrale de l'élevage dans la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN).

☞ **Une situation sanitaire du cheptel relativement sous contrôle.** Au plan sanitaire, le Sénégal a obtenu le statut de pays indemne de peste bovine depuis 2005. L'Etat met des ressources pour la gestion de la santé animale à travers le Programme de renforcement de la protection zoosanitaire financé sur le Budget consolidé d'investissement, complétées par les apports de projets et programmes.

Ainsi, chaque année des campagnes régulières de vaccination de masse du cheptel sont conduites à l'échelle nationale à côté des vaccinations ciblées réalisées sur la base des besoins spécifiques des différentes localités.

Par ailleurs, le Système national de surveillance épidémiologique des maladies animales permet de disposer d'un rapportage assez satisfaisant et d'une base de données sanitaire, outils importants d'aide à la décision politique et technique. De plus, le bon maillage du territoire par le service public et les vétérinaires privés assure un accès correct des éleveurs aux services vétérinaires.

Enfin, sur demande du Sénégal, l'OIE a effectué du 12 au 25 novembre 2016, une mission d'évaluation des performances des Services Vétérinaires. A cette occasion, les quatre composantes fondamentales sur le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE ont été passées en revue : (i) ressources humaines et leur qualité, (ii) capacités des Services vétérinaires à remplir la totalité de leurs missions, (iii) relations des Services vétérinaires avec les autres partenaires et (iv) capacité des Services vétérinaires à appuyer l'accès au marché entre leur pays et les pays voisins ou lointains.

La Mission a noté une progression par rapport à l'évaluation de 2008 sur la santé animale, une mobilisation significative de l'Etat et une dynamique positive dans beaucoup de domaines. Elle a toutefois souligné la nécessité d'assurer une meilleure prise en charge de la Santé publique vétérinaire.

---

<sup>17</sup> Enquête EDS 2015

<sup>18</sup> Comité Sénégalais pour la Fortification en Micronutriments (COSFAM), 2010

<sup>19</sup> COSFAM 2010

- ☞ **Une sécurisation des activités d'élevage favorable au développement du secteur.** L'Etat du Sénégal, à travers la LOASP, exprime fondamentalement sa volonté politique d'assurer et de développer durablement les productions végétales et animales, afin de réaliser la sécurité alimentaire, voire la souveraineté alimentaire nationale. Avec la réforme foncière que prévoit la LOASP, qui reconnaît l'élevage comme une forme de mise en valeur de la terre, le secteur trouve là une opportunité majeure pour son développement. Un projet de code pastoral a été élaboré et son adoption devrait permettre entre autres une plus grande sécurisation de l'espace pastoral. Par ailleurs, l'Etat s'est engagé également à sécuriser le cheptel, notamment la lutte contre le vol du bétail et son corollaire les abattages clandestins par, entre autres, le renforcement des mesures coercitives contre ce fléau.
- ☞ **Une forte présence des organisations de producteurs.** Il existe une multitude d'organisations de producteurs regroupées au sein de cadres de concertations (départemental, régional et national) permettant une proximité avec les services techniques, ainsi que des échanges pour privilégier l'intérêt général dans la mise en œuvre des programmes. Bien structurées et renforcées en capacités, ces organisations pourraient valablement porter et soutenir la promotion des différentes filières animales. Dans le cadre de la consolidation des chaînes de valeurs animales, des interprofessions commencent à se mettre en place. L'interprofession avicole a déjà vu le jour et le processus de mise en place des interprofessions du lait de la viande, des équidés, des cuirs et peaux est en cours.
- ☞ **Un environnement favorable à l'investissement privé.** Il y a un intérêt grandissant des promoteurs privés pour les chaînes de valeur « produits animaux », notamment le lait, les produits avicoles, la viande rouge. En effet, la Formation Brute de Capital Fixe privée du secteur de l'élevage est passée de 800 à 1 421<sup>20</sup> milliards de FCFA entre 2005 et 2014, soit une hausse de 78%. Cette tendance devrait se renforcer au regard de l'ambition du PSE de faire du Sénégal, un pays attractif aux investissements. Dans cette perspective, l'APIX offre de nombreux services, dont la mise à disposition permanente d'informations économiques, commerciales et technologiques, l'accueil et l'accompagnement des investisseurs à toutes les étapes de l'investissement, l'assistance à l'investisseur pour les formalités d'immatriculation et d'obtention des diverses autorisations administratives, l'orientation vers les structures de financement et la recherche de partenariat et la résolution de problèmes administratifs.
- ☞ **L'émergence d'un mécanisme de financement plus favorable à l'élevage et la promotion de l'assurance pastorale.** Le partenariat développé entre le MEPA et la CNCAS à travers le FONSTAB, a permis d'offrir des conditions de crédit nettement plus favorables à des projets d'élevage (apport personnel 10%, taux d'intérêt 5,5% pour le fonds de roulement et 3% pour l'investissement). Le Fonds d'appui au développement du secteur rural (FADSR), qui a été mis en place tout dernièrement, offre également une nouvelle opportunité de financement pour des activités d'élevage.

---

<sup>20</sup> Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Le Fonds national de développement agrosylvopastoral (FNDASP), qui a été mis en place<sup>21</sup> en application de la LOASP, devrait aussi contribuer à développer les activités d'élevage. Ce fonds lancé effectivement en 2014, est destiné au financement des activités ci-après : le conseil agrosylvopastoral, la formation des producteurs, l'appui institutionnel aux organisations de producteurs et la recherche agrosylvopastorale et halieutique. Par ailleurs, l'Etat Sénégalais, en partenariat avec le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), a mis en place, en 2013, un fonds destiné à faciliter l'accès des femmes intervenant dans les filières agricoles à un crédit adapté.

On peut aussi citer le FONGIP, le FONSI et la BNDE, mis en place dans le cadre du PSE, qui devraient offrir de nouvelles possibilités au secteur. Enfin, la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS), qui a été également créée en application de la LOASP, concourt à renforcer notamment la résilience des pasteurs et agropasteurs, à travers la mise en œuvre d'un système d'assurance bétail. La mise en place d'un mécanisme d'assurance indicelle contre le risque climatique (ARC) permettra de détecter à temps les situations de sécheresse massive et d'intervenir dans les zones vulnérables dans un délai bien défini.

- ☞ **Un bon maillage du pays par les services d'élevage.** Le dispositif du MEPA est l'un des plus décentralisés des services d'appui au monde rural (5 Directions nationales, 14 services régionaux, 45 services départementaux et 256 postes vétérinaires basés au niveau des Communes). Il faut également considérer, en sus, la présence d'une centaine de praticiens installés en clientèle privée (Agents techniques d'Elevage, des Ingénieurs des Travaux d'Elevage et Docteurs vétérinaires). Ce dispositif s'appuie également sur un large réseau d'auxiliaires qui constituent de véritables relais entre les techniciens et les éleveurs.
- ☞ **L'existence d'institutions de recherches vétérinaires et zootechniques.** L'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) est une institution de référence, aussi bien dans le domaine de la zootechnie que de la santé animale, au regard des résultats de recherche importants qu'il a générés. Son laboratoire (Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV)) reste une référence en Afrique de l'Ouest, notamment dans le domaine de la production de vaccins et du diagnostic des maladies animales. Il est à noter également, dans le cadre de l'application de la LOASP, la mise en place d'un Système National de Recherche Agrosylvopastorale (SNRASP). Placé sous la responsabilité conjointe de l'Etat et des organisations professionnelles agricoles, le SNRASP regroupe l'ISRA, l'ITA et d'autres institutions scientifiques et universitaires nationales et internationales compétentes.

<sup>21</sup> Par le décret N° 2007-1146 du 04 octobre 2007

- ☞ **Une offre d'enseignements en sciences animales et médecine vétérinaire de qualité.** Le Sénégal abrite un nombre important de structures d'enseignement supérieur impliquées dans la recherche vétérinaire et zootechnique et assurant la formation de cadres supérieurs, de cadres intermédiaires et d'agents de base<sup>22</sup>. L'existant devrait être renforcé en perspective par de nouvelles institutions en cours de réalisation dans le cadre du PSE (Université du Sine-Saloum de Kaffrine). En complément de l'offre de formation formelle, le MEPA a initié l'implantation de Centres d'impulsion pour la modernisation de l'élevage (CIMEL), qui sont voués à la formation des acteurs dans les domaines de la production animale et de la transformation des produits animaux.

### 3.2.3. Contraintes au développement de l'élevage

- ☞ **Une faible productivité et un manque de compétitivité des élevages.** Malgré les efforts consentis par l'Etat sur ressources propres et avec l'appui financier des partenaires au développement, la production locale n'arrive pas encore à couvrir la demande nationale, du fait de la faible productivité de l'élevage.

Ainsi, pour la filière lait, elle n'a pu suppléer jusqu'ici les importations, du fait des surcoûts liés à la collecte, en rapport avec l'atomisation de la production. Les transformateurs, industriels comme artisanaux, ont recours en conséquence au lait en poudre importé, nettement moins coûteux.

Pour la filière bétail-viande, le recours à l'importation de bovins sur pied du Mali et de la Mauritanie pendant une bonne période de l'année, pour approvisionner notamment Dakar, reste également une constante. Pour la fête de Tabaski (Aïd el Kebir), la satisfaction en moutons dépend aussi largement des importations à partir de ces pays.

Pour la filière avicole, elle connaît un essor important depuis l'interdiction des importations en 2005 de certaines catégories de volailles, de découpes de volailles et de matériels avicoles usagés suite à la menace de la grippe aviaire. Mais, malgré la mise en place d'une interprofession, elle résisterait difficilement, dans le court terme, à une réouverture des frontières.

En ce qui concerne la filière des cuirs et peaux, sa faible réponse à l'exigence de qualité des pays importateurs explique qu'elle n'arrive pas encore à réaliser des performances en termes d'exportations. A l'origine de cette situation, les contraintes que connaît la filière qui trouvent leur fondement dans l'inadéquation du cadre institutionnel et juridique (qui est réglée maintenant avec le décret 2016-1082 du 03/08/2016) et la faible qualité des produits qui résulte de (i) l'incidence négative du marquage traditionnel sur les peaux et de certaines maladies du bétail, (ii) des conditions et des techniques d'abattage et d'habillage et (iii) du sous équipement des professionnels et des unités de collecte, de conservation et de transformation.

<sup>22</sup> Ecole Inter-états des Sciences et Médecine vétérinaires (EISMV), Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA), Faculté des sciences et techniques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Unité de formation et de recherche (UFR) en Sciences Agronomiques, Aquaculture et Technologies agroalimentaires de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, autres établissements de formation en agroalimentaire (Ecole Supérieure polytechnique (ESP) et plusieurs écoles privées), Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale (ISFAR), Centre National de Formation des Techniciens de l'Élevage et des Industries Animales (CNFTEIA).



- ☞ **Des difficultés d'alimentation du cheptel.** Elles sont liées à la faiblesse de la biomasse du fait de la faible pluviosité et de la durée relativement courte des saisons des pluies notamment dans les zones pastorales mais aussi aux sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques. De plus, la dégradation rapide de la valeur bromatologique des pâturages impacte négativement la qualité de l'alimentation du cheptel. Ainsi, la période d'exploitation des pâturages à l'état vert reste très courte, variant entre 60 et 120 jours, selon les zones agro écologiques. Il s'y ajoute, en outre, la fréquence des feux de brousses, avec de grandes superficies brûlées parfois.

Toutefois, des résultats intéressants en matière de gestion des parcours dans la zone sylvopastorale (mise en place d'Unités pastorales) ont été générés par d'anciens projets de développement, comme le PAPEL, le PRODAM, le PAPF, le PGIES, le PSPM le PADV,...). Mais ces acquis n'ont pu être pérennisés, en l'absence d'actions de consolidation à la fin de ces projets. Les projets PDESOC et PROGEBE qui viennent d'être clôturés, ont récemment expérimenté avec succès l'approche des Plan d'Affectation et d'Occupation des Sols (PAOS) dans les régions agropastorales sud du pays. Cependant, avec la nouvelle génération de projets qui sont mis en œuvre (PRAPS, PASA-LOUMAKAF, PAFA-Extension, PADAER, Egga-Ega/AVSF), des perspectives de généralisation de la gestion durable de des ressources pastorales et des parcours sur une période plus longue peuvent être espérées.

Par ailleurs, une grande quantité de sous-produits agricole et agroindustriels reste disponible dans le pays. Toutefois, ces sous-produits sont devenus très chers du fait de la spéculation. L'accès aux aliments usinés a aussi été souvent difficile à cause à la fois de la cherté de l'aliment, de la forte spéculation pratiquée par les commerçants et le manque d'organisation des éleveurs. Le mécanisme d'auto-provisionnement en aliment de bétail grâce à un fonds revolving de plus de trois (3) milliards de FCF disponible au niveau des 45 départements du pays, mis en place par le Ministère de l'Élevage et des Productions animales constitue un début de solution.

- ☞ **Des difficultés d'abreuvement du bétail.** Les points d'abreuvement du cheptel (forages, puits pastoraux, bassins de rétention etc.) sont encore insuffisants en nombre notamment en zone sylvopastorale et sud. De plus certains ouvrages sont vétustes et tombent fréquemment en panne, entraînant une pression et des avaries fréquentes sur les autres points d'eau fonctionnels notamment en saison sèche. L'insuffisance de points d'eau limite ainsi fortement l'exploitation optimale des pâturages.

Il convient, toutefois, de souligner l'important effort actuellement consenti par l'Etat pour le resserrement du maillage (réduction des distances entre les points d'eau), en particulier par la construction de nouveaux forages, d'antennes, de puits, et l'aménagement de marres, mais aussi la réhabilitation d'anciens forages (ouvrages complémentaires : château d'eau, bornes fontaines). Ces chantiers sont mis en œuvre principalement par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, les Projets de développement (PRAPS, PASA-LOUMAKAF, DRIARS, P2RS, PAFA Extension, PADAER, AVSF, etc.) et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Enfin, bien souvent, l'accès à l'eau n'a pas été suffisamment pris en compte dans l'élaboration des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), particulièrement dans le long de la vallée du Fleuve Sénégal.

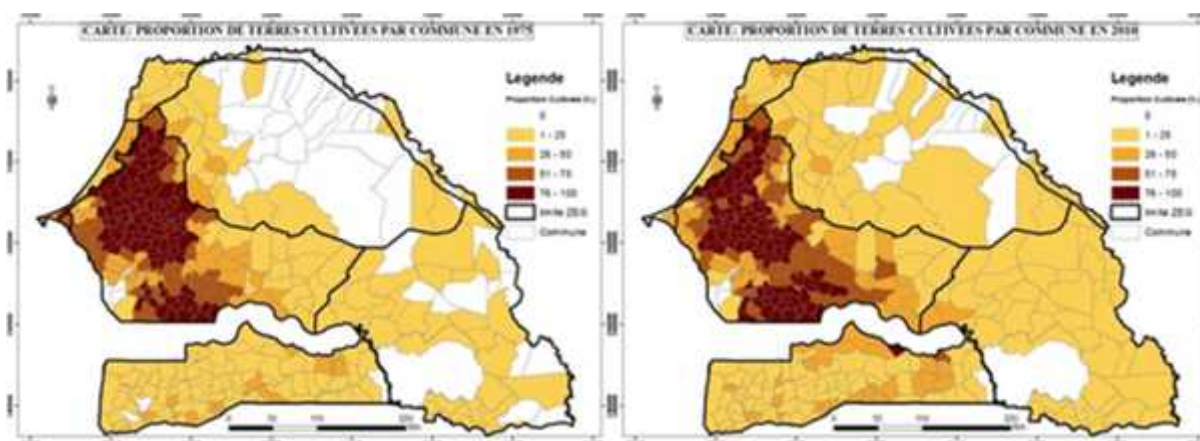
☞ **Des problèmes liés à la transhumance.** Le pastoralisme repose sur un mode de production adapté aux écosystèmes sahélo-sahariens mais qui, de plus en plus, subit des transformations importantes en rapport avec l'accroissement démographique, des options politiques et le changement climatique. Le pastoralisme reste une forme de mise en valeur des ressources pastorales caractérisée par le déplacement d'éleveurs, avec leurs troupeaux, sur des distances et des périodes plus ou moins longues, à la recherche de pâturages et d'eau.

Cet élevage mobile considéré actuellement comme un mode efficace d'adaptation au changement climatique connaît aujourd'hui des difficultés réelles qui compromettent même son avenir. Ces dernières sont liées principalement à la raréfaction des ressources pastorales (eau, pâturage et terre), principaux déterminants de l'élevage pastoral, induite par (i) une baisse de la pluviométrie conséquence du changement climatique et (ii) l'extension des aménagements hydro-agricoles, des terres agricoles et des villes au détriment des zones traditionnellement réservées à l'élevage pastoral.

La transhumance transfrontalière, surtout entre le Sénégal et la Mauritanie, constitue également un élément à prendre en compte notamment pour ce qui concerne l'introduction et le séjour des dromadaires et les difficultés d'application des accords y afférents.

☞ **Des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs.** Ces conflits parfois sanglants ont pour origine la compétition entre l'agriculture et l'élevage pour l'occupation des sols et la cohabitation du bétail et des cultures. On a noté au fil du temps une extension progressive du front agricole sur les zones de parcours et un aménagement hydroagricole progressif de terres antérieurement exploitées par les pasteurs.

Figure 1: Comparaison de la proportion des zones de culture des communes des années 1975 (1a) et 2010 (1b) selon les Zones géographiques



Par ailleurs, l'obsolescence du Décret n° 80-268/MDR/DSPA du 10 mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages et les difficultés liées à son application dans le contexte actuel, exacerbent les relations conflictuelles entre les éleveurs et les agriculteurs. Toutefois un projet de Code pastoral élaboré de manière consensuelle est dans le circuit d'approbation et devrait, avec la réforme foncière en cours de préparation, améliorer les relations entre agriculteurs et éleveurs.

☞ **Le vol de bétail.** L'insuffisante surveillance des animaux, l'absence d'abris sécurisés pour l'essentiel du cheptel, l'inexistence d'un système d'identification national du cheptel, le déficit dans le contrôle de la circulation des animaux, la prolifération des abattages non contrôlés sont, entre autres, les principales causes du vol de bétail. Pour prendre en charge ce fléau, une Cellule prévention et de lutte contre le vol de bétail (CPLVB) a été mise en place au sein du MEPA et une stratégie nationale de prévention et de lutte contre le vol de bétail élaborée.

Le Code pénal et le Code de procédures pénales ont été révisés dans le sens de criminaliser le vol du bétail, avec la loi n°22/2014 du 27 octobre 2014. Désormais, le vol de bétail est sanctionné par une peine allant de 5 à 10 ans de prison. Les complices seront également sanctionnés de la même manière. Malgré le durcissement des peines, le vol de bétail reste toujours une préoccupation pour les éleveurs. Aussi, les parlementaires sollicitent-ils que l'application de la loi soit évaluée.

☞ **Des contraintes d'ordre sanitaire.** Bien que les grandes épizooties aient été maîtrisées et que le Sénégal dispose du statut de pays indemne de peste bovine, les problèmes sanitaires du bétail persistent et restent toujours liés:

- aux maladies endémiques (peste des petits ruminants, dermatose nodulaire contagieuse bovine, peste équine, fièvre aphteuse, pasteurelloses des ruminants, clavelée, charbon symptomatique, fièvre charbonneuse et rage) ;
- aux maladies émergentes et ré-émergentes qui menacent le cheptel, comme la fièvre de la vallée du Rift et la péripneumonie contagieuse bovine qui a fait sa réapparition en 2012 après une absence de plusieurs décennies.

L'élevage porcin reste quant à lui marqué par l'absence de vaccin contre la peste porcine africaine qui décime régulièrement le cheptel.

En ce qui concerne la volaille, elle est frappée régulièrement, de façon endémique, par la maladie de Newcastle, la variole et les maladies parasitaires, notamment en aviculture villageoise. L'aviculture industrielle, en qui la concerne, a beaucoup souffert de la maladie de Marek, en sus des pathologies habituelles (Gumboro, Newcastle,...). Par ailleurs, le faible niveau de biosécurité dans les exploitations avicoles constitue un facteur important de risque de diffusion et/ou d'apparition de maladies.

A ces problèmes sanitaires, s'ajoutent :

- . les faibles taux de couverture vaccinale qui ne garantissent pas une protection optimale du cheptel ;
- . le marché illicite du médicament vétérinaire qui favorise la circulation de médicaments vétérinaires contrefaits ;
- . la faiblesse des capacités de contrôle aux frontières liée aux écarts de nos points d'inspection frontaliers par rapport aux normes de l'OIE ;
- . la prolifération des auxiliaires non contrôlés et l'automédication qui favorisent l'utilisation anarchique des médicaments vétérinaires et l'antibiorésistance ; la faible prise en charge de la Santé Publique Vétérinaire avec comme conséquence un faible taux de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale ;

- l'absence de statistiques fiables sur les effectifs du cheptel (qui n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'un recensement) et d'identification du bétail, qui pose un sérieux problème pour la planification des programmes de santé animale et la traçabilité des animaux et des produits animaux.

☞ **Des difficultés liées à la collecte, à la transformation, à la conservation et à la distribution des produits animaux.** La valorisation des produits laitiers reste limitée par l'enclavement de la plupart des zones d'élevage, les conditions de transport, l'insuffisance des unités de transformation et de conservation, la faible technicité des acteurs et l'indisponibilité de l'énergie pour la production du froid.

Les infrastructures de commercialisation du bétail vif sont pour la plupart désuètes, notamment dans la région de Dakar, qui constitue le marché de consommation le plus important et où, par ailleurs la localisation des foirails pose un véritable problème de santé publique et de sécurité. Les abattoirs sont également dans le même état. Ce qui favorise l'abattage clandestin et la vente frauduleuse de viande. L'Etat a fait cependant des efforts ces dernières années, avec l'appui des PTF et des organisations sous régionales (UEMOA), avec la mise en place d'un programme de construction de nouveaux marchés à bétail et de modernisation d'anciens marchés.

Dans le domaine de la commercialisation, on peut noter, parmi les contraintes multiples, le coût élevé du transport, notamment en certaines périodes de forte demande (Tabaski), la vente et l'achat des animaux sur pied à l'estime, la prédominance du crédit informel à des taux usuriers, les taxes informelles, la multiplicité des intervenants, l'absence de découpe et de catégorisation du prix de la viande, le déficit d'informations sur les marchés, la faible intégration entre le segment industriel et le segment productif et le faible niveau de professionnalisation des acteurs.

☞ **Une faible capacité des organisations professionnelles de l'élevage.** En dépit de l'appui consenti par l'Etat à travers des programmes et l'appui des partenaires au développement, les capacités organisationnelle, administrative et financière des éleveurs et autres acteurs du secteur reste encore insuffisante. Les organisations professionnelles de l'élevage quel que soit l'échelon et les divers cadres de concertation mis en place n'ont pas, jusque-là, eu les effets escomptés. En effet, ces structures, outre leur multiplicité et les rivalités qu'ils développent très souvent, présentent des insuffisances au plan organisationnel, administratif et financier et ne disposent pas de l'autonomie nécessaire pour jouer le rôle de force de proposition, de lobbying, de plaidoyer et d'impulsion qui est essentielle pour le développement des filières de production animale. Elles disposent rarement de programmes annuels de travail et de budget. Le partenariat est également faiblement développé.

☞ **Un sous équipement des élevages et un faible niveau de technicité des acteurs.** Malgré les efforts de l'Etat et des partenaires au développement, cette insuffisance reste marquée chez la plupart des acteurs des différentes filières animales, tant dans les systèmes d'élevage extensif, que dans les systèmes semi-intensifs. Le manque de formation reste aussi une faiblesse partagée, tout comme le système d'appui-conseil, qui présente également beaucoup d'insuffisances.

- ☞ **Des difficultés d'accès au crédit.** Les institutions financières ont toujours considéré l'élevage comme une activité dont le financement est coûteux et risqué du fait, entre autres, de la dispersion des exploitations, de l'accès difficile aux zones à vocation pastorale et de la mobilité des pasteurs. La conséquence implicite de cette perception est une offre de crédit inadaptée, avec des taux d'intérêt élevés, difficilement compatibles avec des activités de développement, des délais et différés de remboursement souvent trop courts et ne cadrant pas avec les cycles de production et des garanties hors de portée de la plupart des acteurs de l'élevage.

Les professionnels de l'élevage n'ont commencé à accéder réellement au crédit bancaire qu'avec les GIE (Groupements d'intérêt Economique). De 1986 à 1995, le crédit octroyé pour des activités d'élevage par la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) a porté sur un montant d'environ 1,5 milliard de FCFA, soit en moyenne 150 millions FCFA par an.

Face à la situation, des initiatives ont été prises pour améliorer l'accès au crédit dans le domaine de l'élevage, dans le cadre de projets de développement, notamment le Projet d'Appui à l'Élevage (PAPEL), le Projet Panafricain de Lutte Contre la Peste Bovine (PARC). Ces deux projets ont logé, chacun, un fonds de garantie à la CNCAS, tandis que la gestion du Fonds de crédit du PAPEL II a été confiée au Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA).

Le fonds de crédit n'a été opérationnel qu'avec les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les banques n'ayant pas été réceptives à la convention qui leur a été proposée. Néanmoins, il a permis la mise en place de crédit pour un montant de 1,2 milliard, avec un taux de remboursement de 90%. Quant au Fonds de garantie, il a permis à la CNCAS d'accorder des crédits à hauteur de 2,2 milliards de FCFA, avec un taux de remboursement de 86% à la fin du projet.

Ces initiatives ont montré que des activités d'élevage bien menées peuvent permettre le remboursement du crédit à des taux très satisfaisants. Cependant, elles présentent des limites majeures: impact limité à la zone de couverture des projets et aucune pérennisation après la fin des projets, crédits octroyés ne prenant en charge que le fonds de roulement, privilégiant l'embouche et la commercialisation, au détriment des activités d'intensification.

C'est pourquoi le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) a été mis en place<sup>23</sup> par la suite, en 2007, par le Ministère de l'Élevage., avec pour objet la modernisation et l'intensification des productions animales à travers la facilitation de l'accès au crédit aux professionnels de l'élevage sur l'étendue du territoire. Le dispositif de financement du fonds comprend un fonds de garantie, un fonds de bonification et un fonds de crédit. Mais, en dépit de résultats appréciables, le FONSTAB bute encore sur des créances non recouvrées, ce qui limite sa performance.

- ☞ **Un faible niveau du financement public.** Des efforts importants ont été faits depuis 2012 par le Gouvernement pour améliorer le volume des ressources allouées au secteur, mais l'état des investissements n'est pas encore à la hauteur des besoins pour une pleine prise en charge des problématiques structurelles et émergentes auxquelles le secteur est confronté pour fructifier tout son potentiel.

<sup>23</sup> Décret N° 2007-1353 du 6 novembre 2007

Depuis 2012, le Sénégal a réussi à hisser le niveau de ses investissements vers le secteur de l'Agriculture à au moins 10% du budget national conformément aux engagements des Chefs d'Etat africains à Maputo. En dépit de cette hausse significative, la part allouée à l'élevage (cf. annexe 1) reste cependant toujours faible, avec une moyenne, entre 2011 et 2015, de 6,8% du budget global consacré à l'Agriculture. (RCSA 2015)<sup>24</sup>. Ce taux reste largement en dessous des 30% recommandés par les Ministres en charge des ressources animales de l'UA réunis à Abidjan en 2013, pour augmenter et soutenir les investissements dans le secteur de l'élevage, qui a le potentiel de catalyser la croissance axée sur l'agriculture et la transformation socioéconomique préconisées dans la Déclaration de Malabo<sup>25</sup>.

- ☞ **Des statistiques de faible qualité.** Le secteur de l'élevage n'a jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif. Aussi, sa place réelle dans l'économie s'est-elle avérée jusqu'ici difficile à apprécier correctement. En outre, le système permanent de statistiques sectorielles mis en place par le MEPA à travers le Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL), peine à fonctionner, faute de ressources dédiées à sa mise en œuvre. Dans ce contexte, les choix de stratégies appropriées de développement du secteur s'avèrent difficiles pour le décideur. Les choix d'investissement pour le secteur privé ne sont pas non plus facilités devant l'absence d'argumentaires fondés sur des informations factuelles concernant les avantages socioéconomiques à tirer du développement des filières animales.
- ☞ **Des ressources humaines et logistiques encore insuffisantes.** Le personnel des services de l'Élevage a été le plus affecté par les mouvements de départs volontaires et du gel des recrutements dans la fonction publique enregistrés dans les années 90, en rapport avec le programme d'ajustement structurel.

La situation du personnel s'est fortement améliorée avec le recrutement massif d'agents intervenu en 2015 et en 2016. Un gap en personnel spécialisé en élevage, mais aussi dans d'autres domaines connexes (économie, statistique, droit, sociologie...), subsiste cependant encore, notamment au niveau déconcentré.

Il faut souligner, par ailleurs, que l'arrivée de ce nouveau personnel n'a pas été accompagnée par des moyens additionnels de travail, en ajoutant ainsi aux contraintes auxquels le département ministériel était confronté jusqu'ici, en termes de logistique et de ressources financières dédiées au fonctionnement.

- ☞ **Une faible valorisation des résultats de la recherche.** Compte tenu de l'absence d'un véritable service d'appui conseil dans le domaine de l'élevage, la relation entre le développement et la recherche agricole et agroalimentaire est encore déficiente. Aussi, beaucoup de résultats dans les domaines de la santé animale, des productions animales, de la génétique, de la transformation des produits animaux, etc. ont été générés par la recherche, mais ils ont fait, d'une manière générale, l'objet d'une faible diffusion ou d'une faible adoption.

<sup>24</sup> Revue conjointe du secteur agricole (MAER, 2015)

<sup>25</sup> 1La Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et une amélioration des moyens de subsistance a été adoptée lors de la Vingt-troisième Session Ordinaire de la Conférence de l'UA tenue à Malabo (Guinée Equatoriale) les 26 et 27 juin 2014, sous le thème de l'Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire en Afrique

- ☞ **La faible intégration du Genre dans les interventions sectorielles.** Les politiques d'élevage ont jusqu'ici très peu intégré les questions liées au Genre. Ceci du fait d'une faible disponibilité de données désagrégées par âge ou par sexe, limitant ainsi l'analyse diagnostique et ne facilitant donc pas la prise en compte du genre dans les stratégies de développement du secteur.

### **Hierarchisation des contraintes et détermination du problème central de l'élevage sénégalais**

Une hiérarchisation des différentes contraintes identifiées laisse que le problème central de l'élevage sénégalais reste sa faible productivité et son manque de compétitivité. Ce qui a comme conséquences immédiates (i) une insuffisance de la couverture de la demande nationale en produits animaux, (ii) des revenus faibles pour les producteurs et (iii) une incidence négative sur la balance commerciale, avec la sortie de devises pour les importations. Les causes directes de ce problème tiennent à :

- Une faible valorisation des ressources pastorales, du fait (i) de la prédominance de modes d'élevage extensifs, qui sont souvent en proie, entre autres, à des difficultés d'abreuvement et d'alimentation et des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs, (ii) des faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs des différentes filières, (iii) de l'insuffisance des infrastructures et équipements pastoraux, (iv) de modes de gestion des ressources pastorales non durables, (v) d'une faible capacité de gestion des risques (vol de bétail, changement climatique,...) des acteurs et (iv) de la faible valorisation des résultats de la recherche.
- Une faible valorisation des produits d'élevage, avec une insuffisance (i) d'infrastructures et d'équipements de mise en marché des produits animaux, ((ii) d'application des bonnes pratiques de transformation et de distribution et (iii) d'appui-conseil.
- L'incidence des maladies animales, en rapport, notamment, avec (i) une couverture sanitaire, vaccinale en particulier, insuffisante (ii) la faiblesse des ressources publiques allouées à la lutte contre les maladies et (iii) les difficultés liées à la législation.
- Des limites institutionnelles dans la coordination et le pilotage du secteur participant (i) de l'insuffisance du système statistique sectoriel, (ii) de l'insuffisance encore subsistante du personnel et des moyens logistiques et (iii) de la faible intégration du Genre dans les interventions du secteur.
- Un faible niveau du financement public, en rapport avec l'insuffisance d'argumentaires fondés sur des informations factuelles concernant les avantages socioéconomiques à tirer du développement des filières animales.

### 3.3. Opportunités et menaces sur le secteur

#### (i) Opportunités

Les opportunités suivantes se présentent au secteur :

- existence d'espaces économiques (UEMOA, CEDEAO);
- existence d'un marché d'exportation de produits animaux (miel, cire, cuirs et peaux, volailles, aliment, porc, équidés, etc.) ;
- existence d'une politique d'élevage commune au niveau continental (LiDeSA) ;
- existence de politiques et de programmes économiques régionaux (PDDAA, PRIA, PNIA) favorables au développement de l'élevage ;
- engagement des PTF depuis la Déclaration de Nouakchott en 2013 en faveur du pastoralisme ;
- existence d'un important potentiel en ressources agropastorales diversifiées (eau, pâturages, sous-produits agricoles et agroindustriels) dans les différentes zones agroécologiques.

#### (ii) Menaces

En termes de menaces, on peut noter :

- l'ouverture à une concurrence rude des marchés nationaux suite à la signature des accords de partenariat économique (APE) ;
- la mondialisation et la faiblesse des économies du sud (OMC et concurrence des pays grands producteurs et exportateurs de produits animaux) ;
- l'insécurité dans la sous-région ou les pays voisins (Mali, Mauritanie, ...) ;
- la vulnérabilité du cheptel aux aléas (feux de brousse, abreuvement, sécheresse, etc.) ;
- les effets du changement climatique (sécheresse, désertification, pluies hors saison, inondations, etc.) ;
- l'apparition de maladies émergentes, ré-émergentes et transfrontalières ;
- les problèmes fonciers, liés notamment à la réduction de l'espace pastoral et à l'urbanisation.



### 3.4. Conclusion générale

*L'analyse du cadre macro-économique de mise en œuvre des activités d'élevage démontre l'importance du secteur dans l'économie nationale, par la génération d'emplois, la création de richesses et la sécurité alimentaire.*

*Cependant, malgré son impact sur l'économie nationale, le secteur de l'élevage reste marqué par la faiblesse des ressources allouées, bien que des efforts notoires aient été faits par les pouvoirs publics pour améliorer la situation. C'est dans ce cadre qu'il faut placer l'érection d'un département ministériel pleinement dédié au secteur et l'augmentation significative du budget de l'Etat alloué au secteur, qui est passé de 800 millions de FCFA, en 2005, à 14,925 milliards de FCFA, en 2016.*

*Pourtant, le poids de l'élevage, qui occupe au moins 3 millions d'actifs, avec un capital bétail estimé à 847,48 milliards de FCFA, traduit amplement l'impact social du secteur, notamment en termes de contribution à la lutte contre la pauvreté. Le secteur de l'élevage dresse un tableau assez positif, même si les défis restent encore importants.*

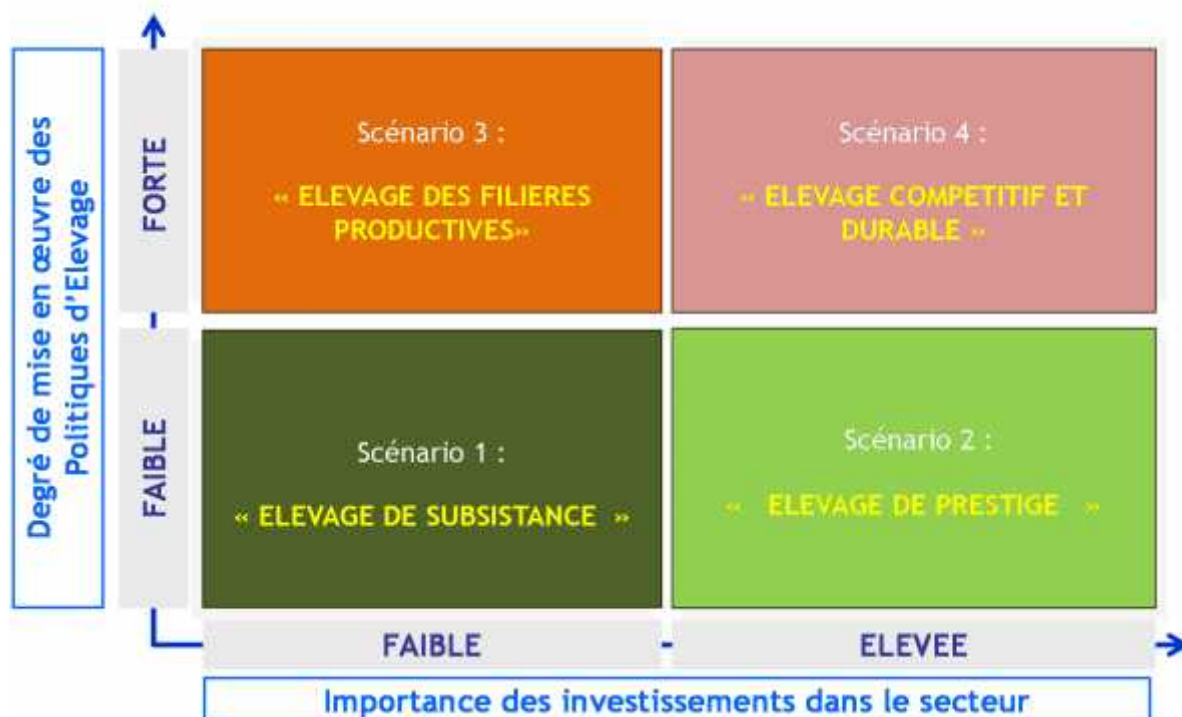
*Il urge, au-delà des investissements à développer, autant publics que privés, de renforcer les politiques nationales en matière d'élevage. Car, les mesures incitatives et la protection du secteur resteront des leviers majeurs pour dynamiser le secteur, notamment par l'attrait de beaucoup plus d'investisseurs, en particulier nationaux. Dans les politiques, des actions phares sont attendues, notamment sur l'accès direct des éleveurs aux intrants et à l'équipement moderne.*

## 4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

### 4.1. Variables et scénarii d'avenir à l'horizon 2025

Le degré de mise en œuvre des politiques d'élevage et la nature des investissements publics et privés dans le secteur détermineront son avenir. Le croisement des évolutions possibles sur ces deux variables identifie quatre scénarii d'avenir du secteur au Sénégal, illustrés par la figure ci-après.

Figure 7 : Scénarii d'avenir du secteur de l'élevage au Sénégal



#### (i) Scénario 1: Elevage de subsistance

Ce scénario correspond à la situation marquée par l'élevage des petits producteurs, dit encore élevage d'autoconsommation. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- les politiques de promotion de l'élevage restent encore faiblement mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
- les investissements continuent d'être faibles dans le secteur de l'Élevage ;
- la situation zoo-sanitaire reste relativement maîtrisée ;
- l'élevage continue d'être une activité de petite production, pour des besoins de survie et un héritage culturel pour les petits producteurs ;
- les systèmes d'élevage continuent d'être extensifs et semi-extensifs avec la persistance de la transhumance et des conflits entre éleveurs agriculteurs liés à l'accès à des ressources naturelles limitées ;

- l'Etat appuie à sa manière, mais n'arrive pas à accroître de manière significative sa contribution dans le développement des infrastructures publiques d'élevage et la fourniture de services d'appui-encadrement ;
- l'offre nationale reste insuffisante, entraînant le maintien des volumes d'importations du fait d'un manque de compétitivité des produits d'élevage ;
- les pays frontaliers continuent d'approvisionner nos marchés de bétail ;
- l'initiative privée reste ponctuelle (opérations tabaski par exemple) ;
- la transformation des produits d'origine animale reste faible ;
- la contribution de l'élevage dans l'économie nationale continue d'être considérée comme marginale.

(ii) Scénario 2: Elevage de prestige

Ce scénario est toujours marqué par l'élevage par de petits producteurs, l'élevage d'autoconsommation et aussi par un élevage dicté par des raisons subjectives. Ses caractéristiques :

- les politiques de promotion de l'élevage restent encore faiblement mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
- les investissements augmentent du fait du secteur privé qui se positionne plutôt sur des niches particulières (chevaux de courses, élevage de moutons *Ladoum*, production laitière avec des races importées ou croisées, etc.) ;
- les systèmes de production s'inversent progressivement, l'élevage de transhumance continue d'exister, mais de plus en plus, des initiatives se développent avec l'avènement de PME et de privés fortunés qui s'adonnent à cette activité plus par passion que pour les affaires ;
- la situation zoo-sanitaire reste relativement maîtrisée mais avec des risques limitant les investissements privés ;
- les revenus des producteurs ne s'améliorent pas, l'élevage reste encore une activité de subsistance ;
- l'offre nationale reste insuffisante, entraînant le maintien des volumes d'importations du fait d'un manque de compétitivité des produits d'élevage
- les pays frontaliers continuent d'approvisionner nos marchés de bétail ;
- la transformation des produits d'origine animale reste faible ;
- la contribution de l'élevage dans l'économie nationale continue d'être considérée comme marginale.

(iii) Scénario 3: Elevage des filières productives

Ce scénario est encore appelé élevage pour la sécurité alimentaire. C'est l'élevage par de petits producteurs, avec l'avènement progressif d'un secteur commercial. Ses caractéristiques sont :

- les investissements publics continuent d'être faibles dans le secteur de l'élevage ;
- l'Etat définit cependant des politiques claires, un dispositif institutionnel d'appui, un environnement institutionnel favorable ;
- l'Etat accroît de manière significative sa contribution dans le développement des infrastructures publiques d'élevage et les services d'appui-encadrement ;
- la situation zoo-sanitaire est suffisamment maîtrisée pour les grandes épizooties ; le Sénégal a la confiance de l'OIE ;
- les systèmes d'élevage continuent d'être extensifs et semi-extensifs ;

- l'élevage commence à rapporter aux petits éleveurs et attire petit à petit le secteur privé, même si la tendance est à la prudence ;
- les importations commencent à stagner malgré le manque de compétitivité des produits d'élevage dont les filières s'organisent, avec un durcissement des taxes à l'importation et une incitation à une promotion de la production nationale ;
- l'Etat appuie pour une structuration efficace des sous-grappes productives: Bétail/viande; Cuir et peaux; Lait et produits laitiers; Aviculture ;
- les flux provenant des pays frontaliers commencent à baisser car une offre locale se développe petit à petit ;
- l'initiative privée reste ponctuelle (opérations tabaski par exemple) ;
- il y a des initiatives plus importantes et nombreuses dans la transformation/ valorisation ;
- l'élevage est traité comme contributeur important à l'économie et permet de nourrir les populations avec des initiatives encore timides d'exportation.

(iv) Scénario 4: Elevage compétitif et durable : statut de pays d'élevage moderne

Ce scénario positionne le Sénégal au rang des grandes nations africaines d'élevage. L'élevage, avec l'appui de l'Etat, se donne comme vocation de « Nourrir le Sénégal en produits animaux et d'augmenter sa part pour le Monde ». Les caractéristiques du scénario sont les suivantes :

- les investissements publics deviennent importants dans le secteur de l'élevage ;
- l'Etat traite l'élevage selon son importance et applique des politiques de plus en plus audacieuses, développe un dispositif institutionnel d'appui, etc. ;
- la situation zoo-sanitaire est suffisamment maîtrisée pour les grandes épizooties, le Sénégal a la confiance de l'OIE ;
- les systèmes d'élevage extensifs subsistent mais laissent la place plutôt aux systèmes semi-extensifs et intensifs avec une gestion modernisée et l'apport des nouvelles technologies ;
- l'élevage attire des investisseurs nationaux comme étrangers avec des moyens significatifs ;
- les importations deviennent minimales car les filières nationale sont pris le dessus en termes de quantité, qualité, valeur ajoutée, accessibilité, disponibilité, compétitivité et prix ;
- les Organisations professionnelles sont fortes et collaborent avec l'Etat via des contrats de performance, pour nourrir le pays et exporter les excédents (Plan Marshall de l'élevage) ;
- les flux sont inversés, le Sénégal devient un pays d'Elevage moderne et exporte dans le monde entier en faisant partie des 5 plus grandes nations africaines d'Elevage.

(v) Conclusion sur les scénarii d'avenir

Au regard de ces différents scénarii d'avenir, le scénario 3 « Elevage des filières productives » semble convenir le mieux pour le Sénégal, car en phase avec le PSE.

## 4.2. Enjeux et défis

De multiples défis et des enjeux importants interpellent le secteur de l'élevage, au regard du diagnostic précédent :

- **Augmentation de la productivité et de la production**

L'élevage national doit être plus productif, plus compétitif et tourné vers les marchés, d'où la nécessité d'une promotion des différentes chaînes de valeurs animales, avec des systèmes d'exploitation durables et compétitifs, pour un approvisionnement régulier des marchés en quantité et en qualité.

- **Amélioration de la mise en marché des produits animaux** par la création de PME spécialisées dans la valorisation et la facilitation de l'implantation d'unités industrielles et semi-industrielles répondant aux normes.
- **Sécurisation des systèmes d'élevage pastoraux, agro pastoraux et périurbains** par une gestion rationnelle des ressources naturelles, en général, et pastorales, en particulier, dans le respect strict des normes environnementales.
- **Renforcement de la protection zoo-sanitaire, de la santé publique vétérinaire, du bien-être animal, de l'exercice de la médecine vétérinaire et de la pharmacie vétérinaire**, à travers la mise aux normes des Services vétérinaires conformément aux standards de l'OIE en termes notamment d'organisation, de financement, de ressources humaines (quantité et qualité), de législation, d'infrastructures et d'équipements.
- **Professionnalisation des acteurs et structuration des organisations des différentes filières animales** dans un cadre unitaire dynamique, basé sur des principes de démocratie, de subsidiarité, d'équité, de transparence, d'autonomie, de solidarité et d'efficacité, afin de les placer au centre du dispositif de prise de décisions pour toutes les questions d'élevage et d'en faire le fer de lance pour son développement.

## 4.3. Vision

Sur la base du diagnostic du secteur et se référant aux orientations stratégiques définies dans le PSE, la vision de l'élevage sénégalais, à l'horizon 2035, est : « **Un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs** ».

La vision est sous tendue par les valeurs et principes d'intervention suivants :

- **la performance** : elle sera placée au cœur des interventions du secteur, avec un accent particulier sur l'efficacité, l'efficience et la qualité dans tous les processus;
- **la solidarité** : elle sera cultivée entre tous les acteurs du sous-secteur : collectivités locales, secteur privé, société civile, sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie et autres secteurs (Ministères chargés du commerce, de l'industrie, de la promotion des investissements, etc...);

- **l'équité sociale** : nécessaire au développement durable de l'élevage, elle consistera à inscrire les initiatives du sous-secteur dans un cadre offrant des conditions justes et équitables à tous les hommes et femmes ;
- **la prise en compte des problématiques transversales** : ce sera la règle dans toutes les interventions, de façon à articuler et à mettre en cohérence celles-ci avec les stratégies nationales, notamment celles relatives à la Nutrition, à la Sécurité alimentaire, au Développement durable, à la Protection sociale et au Genre.

#### 4.4. Orientations stratégiques

L'objectif global du secteur est de contribuer significativement à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance de l'économie nationale par le développement de filières porteuses.

A cet effet, les quatre axes stratégiques suivants ont été identifiés :

- Axe 1 : Accroissement de la productivité et des productions animales;
- Axe 2 : Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'Élevage ;
- Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux ;
- Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

Des objectifs spécifiques (OS) sont visés à travers la mise en œuvre de chacun de ces axes stratégiques. Ces OS seront poursuivis dans le cadre des programmes correspondants, qui constituent le cadre d'opérationnalisation de la politique sectorielle.

#### 4.5. Axes stratégiques

##### 4.5.1. Axe 1 : "Accroissement de la productivité et des productions animales"

L'objectif spécifique visé à travers cet axe d'intervention est d'accroître significativement la productivité et les productions animales dans l'optique de satisfaire la demande nationale en produits animaux.

De façon spécifique, il s'agira d'améliorer les conditions sanitaires et zootechniques du cheptel, par la prévention et le contrôle des maladies animales prioritaires et par une intensification progressive et une modernisation des systèmes de production. A cet effet, les lignes d'actions (La) prioritaires suivantes ont été déclinées :

- *La 1* : Préservation et amélioration de la santé animale
- *La 2* : Promotion du bien-être animal
- *La 3* : Amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques
- *La 4* : Amélioration du potentiel génétique du cheptel
- *La 5* : Développement et diffusion de techniques et de technologies innovantes ;
- *La 6* : Appui à la professionnalisation des acteurs des filières animales
- *La 7* : Accès à un crédit adapté

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Stratégie à mettre en œuvre
Augmenter significativement la productivité et les productions animales	R1.1. Etat sanitaire du cheptel optimisé	Préservation et amélioration de la santé animale
	R1.2. Pratiques de bien-être animal adoptées	Promotion du bien-être animal
	R1.3. Habitat et alimentation du cheptel améliorés	Diffusion de techniques et de technologies Amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques
	R1.4. Potentiel génétique développé	Amélioration du potentiel génétique du cheptel
	R1.5. Crédit plus accessible aux acteurs	Accès à un crédit adapté

#### a) Ligne d'action 1 : Préservation et amélioration de la santé animale

La capacité de la lutte contre les maladies animales à favoriser le développement durable de l'élevage et notamment à réduire l'intensité des émissions de GES a été démontré par la recherche<sup>26</sup>. Conscient de son importance, la santé animale a été placée dans le PSE parmi les prérequis au développement de l'élevage. A cet effet, les activités prioritaires à développer porteront sur la lutte contre les maladies animales, le renforcement du Système National de Surveillance Epidémiologique des maladies animales, la gestion des risques sanitaires et le renforcement de la mise en place d'infrastructures sanitaires (parcs à vaccination, centres de quarantaine...). Pour ce faire, il s'agira, au préalable, de mettre aux normes les services vétérinaires par le renforcement de leurs capacités d'intervention (recrutement de personnel, renforcement des moyens logistiques afin d'assurer une bonne mobilité, formation des agents) et renforcer la législation pour une meilleure adéquation avec le contexte actuel.

#### b) Ligne d'action 2 : Promotion du bien-être animal

Selon l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale) le bien-être animal est la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrance telle que douleur, peur ou détresse.

Les études tendent à prouver que le respect du bien-être animal impacte positivement sur la productivité du cheptel et la qualité des produits animaux.

Les actions à mener seront donc principalement (i) la mise en place d'un cadre réglementaire pour le transport et l'abattage des animaux avec notamment la mise à jour des textes conformément aux normes de l'OIE, (ii) la sensibilisation et la formation des acteurs sur le

<sup>26</sup> Santé animale et gains de productivité réduisent l'impact de l'élevage sur le changement climatique, PRADERE, 2015

concept de bien-être et de bientraitance des animaux et (iii) la mise aux normes des établissements d'élevage et d'abattage.

### **c) Ligne d'action 3: Amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques**

Il s'agira d'améliorer les conduites d'élevage en les adaptant aux zones agroécologiques, afin d'y accroître la productivité du cheptel, dans le respect strict des normes d'hygiène et d'environnement.

L'amélioration de la productivité du cheptel passera nécessairement par la résolution des contraintes alimentaires (alimentation et abreuvement), à travers la maîtrise d'une alimentation de qualité, fournie aux animaux de manière continue et en adéquation avec leurs besoins d'entretien et de production.

Pour ce faire, plusieurs mesures devront être envisagées notamment:

- la valorisation des résidus de récolte et des fourrages pauvres ;
- la promotion de la pratique des cultures fourragères ;
- la sécurisation de l'accès aux intrants alimentaires ;
- la dotation des producteurs en matériel agricole appropriés pour les cultures ;
- l'appui à la mise en place de modèles d'infrastructures individuelles de productions animales ;
- la promotion de systèmes d'élevage, de pratiques d'alimentation animale et d'habitat favorables à une réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

### **d) Ligne d'action 4 : Amélioration du potentiel génétique du cheptel**

Les races locales sont bien adaptées aux conditions d'élevage dans les différentes zones agroécologiques du pays. Elles ont cependant des limites au plan génétique, notamment dans le domaine laitier.

Les actions à mener pour l'élevage extensif porteront sur la sélection à noyau ouvert pour l'exploitation des meilleurs sujets et l'introduction de races africaines plus performantes en production laitière et viande devra être privilégiée.

Pour l'élevage intensif, l'introduction de races pures et l'insémination artificielle seront privilégiées, en réponse à une forte demande en milieu périurbain. Ainsi, aux actuelles campagnes annuelles d'insémination artificielle organisées par l'Etat, devront succéder des opérations continues basées sur la demande, grâce à un service de proximité. Pour ce faire, le CNAG de Dahra devra être redynamisé durablement. Par ailleurs, l'amélioration génétique équine devra faire l'objet d'une attention particulière pour accroître la productivité des chevaux à travers l'introduction de gènes étrangers et promouvoir les techniques d'élevage des équidés.

Toutefois, la stratégie d'amélioration génétique devra tenir compte de la conservation des races locales et plus particulièrement les espèces endémiques face aux enjeux de préservation de la biodiversité.



Par ailleurs, dans un contexte mondial marqué par le changement climatique et où l'élevage est considéré comme une des branches d'activité les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la productivité du cheptel est reconnue comme étant l'option la plus efficace pour réduire les GES issus de l'élevage<sup>27</sup>. Dans cette perspective, la promotion de l'amélioration du potentiel génétique du cheptel, en tant qu'un des leviers majeurs pour booster la productivité, a été identifiée parmi les stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

En outre, l'élaboration, de manière concertée, d'un Plan National d'Amélioration Génétique s'impose. Il sera nécessaire également d'implanter un système de suivi et d'enregistrement des opérations d'insémination artificielle et d'élevages afin de maîtriser les performances en général et la diffusion de gènes nouveaux en particulier.

#### **e) Ligne d'action 5 : développement et diffusion de techniques et technologies innovantes**

La promotion des sciences et des technologies est indispensable pour le développement durable du secteur de l'élevage. Il faudra œuvrer principalement :

- au renforcement de la diffusion et de l'appui-conseil pour une plus grande adoption des résultats de la recherche en élevage à travers notamment les Centres d'impulsion et de modernisation de l'élevage (CIMEL), l'ANCAR et les services déconcentrés du MEPA ;
- au renforcement et à la démultiplication des CIMEL ;
- au recrutement de compétences en productions animales dans les structures de recherche ;
- à la promotion d'une meilleure mise en adéquation des thèmes de recherche et des priorités des politiques d'élevage à la promotion de la mise en œuvre de modèles durables de maîtrise des itinéraires techniques par les techniciens chargés d'assurer la formation des producteurs et l'appui conseil ;
- à la capitalisation et la promotion des pratiques d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) à travers notamment la diffusion de pratiques d'élevage moins émettrices de GES ;
- à la promotion de la recherche et de la diffusion de techniques et technologies relatives à l'amélioration de la mise en marché notamment concernant la transformation ;
- au développement d'un partenariat efficient avec les autres ministères techniques et institutions spécialisées pour mobiliser l'expertise nécessaire dans les domaines transversaux (hydraulique, lutte contre les feux de brousse, suivi de parcelles fourragères, logiciel de suivi et systèmes d'information, diagnostic des maladies animales, ..);
- à la promotion de l'émergence de Centres de services de proximité pour accroître l'offre de services spécialisés aux éleveurs.

#### **f) Ligne d'action 6 : Appui à la professionnalisation des acteurs des filières animales.**

L'accroissement des productions animales et l'amélioration de l'accès aux marchés ne pourront se faire que si les Organisations de Producteurs en Elevage (OPE) sont renforcées pour assurer le rôle d'entrepreneur qui est attendu d'eux. En effet, seuls des leaders d'OPE bien capacités seront capables de former, à leur tour, leurs membres et de porter le plaidoyer et la sensibilisation nécessaires aux orientations et actions de développement du secteur.

<sup>27</sup> (Hristov et al., 2013)

Les actions envisagées dans le cadre de la professionnalisation des acteurs des filières portent, entre autres, sur :

- l'identification des besoins en formation des acteurs des filières animales ;
- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion des OPE,
- le développement du « benchmarking », pour tirer parti des bonnes pratiques aux niveaux régional et international ;
- la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle pour les acteurs des filières animales ;
- l'appui à la structuration des filières, avec la mise en place d'interprofessions, en capitalisant sur les acquis de la grappe « Elevage : Productions et industries animales ».

#### **g) Ligne d'action 7 : Accès à un crédit adapté**

L'accès au crédit a toujours été le maillon faible des actions de développement de l'élevage au Sénégal. En effet, le crédit rural, en plus d'être particulièrement cher en raison des taux d'intérêt très élevés de l'ordre de 12 à 18%, n'a jamais été adapté aux systèmes de productions animales, dont les cycles et le retour sur investissements sont plus ou moins longs, suivant les filières.

L'Etat s'est toujours préoccupé ainsi de relever cette contrainte majeure dans le financement des activités d'élevage. La mise en œuvre du Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB), créé par décret n°2007-1353 du 6 novembre 2007, a été un pas important permettant aux éleveurs d'accéder à un crédit adapté à leurs besoins.

Cependant, en dépit des efforts déjà consentis, il est prévu la consolidation et l'extension des activités prioritaires suivantes :

- Bonification des taux d'intérêt;
- Formation des acteurs en gestion financière ;
- Encouragement de l'épargne monétaire;
- Promotion des services financiers de proximité ;
- Encouragement de la mise en place de SFD ;
- Facilitation du recouvrement du crédit;
- Renforcement du Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB).

Il s'agira, en outre, de tirer parti des opportunités nouvelles offertes avec la mise en place de nouvelles institutions de financement (FONGIP, FONSIS, BNDE, FNDASP, FADR, etc.).

#### **4.5.2. Axe 2 : Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes de production**

L'OS visé à travers cet axe est de créer un environnement sécurisé et favorable au développement durable des systèmes d'élevage. Dans cette perspective, les lignes d'actions ci-après ont été définies:

- La1 : Gestion concertée des ressources pastorales
- La 2 : Amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés
- La 3 : Renforcement des aménagements, infrastructures et équipements pastoraux
- La 4 : Renforcement de la résilience des systèmes d'élevage
- La 5 : Gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage

Objectif stratégique 2	Résultats escomptés	Stratégie à mettre en œuvre
Créer un environnement favorable au développement durable des systèmes de production	R2.1. Gestion et accès aux ressources pastorales améliorés	Gestion concertée des ressources pastorales Amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés Renforcement des aménagements, infrastructures et équipements pastoraux
	R2.2. Pasteurs et agropasteurs résilients	Renforcement de la résilience des systèmes d'élevage
	R2.3. Incidence de l'intensification des systèmes d'élevage sur l'environnement réduite	Gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage

**a) Ligne d'action 1 : Gestion concertée des ressources pastorales**

Il s'agira principalement (i) d'appuyer la mise en place de conventions locales à travers notamment la consolidation et la démultiplication des Unités Pastorales (UP), (ii) de réaliser avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE) un inventaire des ressources pastorales disponibles, (iii) de suivre et d'évaluer les ressources naturelles notamment les pâturages et les disponibilités en eau, mais également la mobilité pastorale et la dynamique des troupeaux dans les zones de transhumance en collaboration avec le CSE, (iv) de procéder à une identification des couloirs de passage et des zones de concentration des troupeaux transhumants, (v) de développer et mettre en œuvre un module « pastoralisme » dans le Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL), pour un meilleur suivi de l'élevage pastoral..

**b) Ligne d'action 2 : Amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés**

Les actions prévues dans ce cadre portent sur :

- l'amélioration des pâturages par l'introduction d'espèces fourragères appropriées ;
- la facilitation de l'accès aux aliments concentrés ;
- le renforcement de la collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), pour la promotion de cultures céréalières destinées à l'approvisionnement des industries de fabrication d'aliments pour animaux, notamment la volaille ;
- la prévention et la lutte contre les feux de brousse, à travers notamment la réhabilitation, l'aménagement et l'entretien des pare feux.

### c) Ligne d'action 3 : Renforcement des aménagements, infrastructures et équipements pastoraux

Pour lever les contraintes liées à l'accès à l'eau pour les animaux et les populations pastorales et améliorer la disponibilité alimentaire des parcours, il s'agira de (i) poursuivre et renforcer la réhabilitation et la construction des infrastructures et l'amélioration du maillage des points d'eau, (ii) mettre en place un système de potabilisation des eaux, notamment en promouvant les technologies d'assainissement par filtrage de l'eau, (iii) renforcer et valoriser le maillage du réseau de magasins d'aliment de bétail, (iv) appuyer la mise en place d'infrastructures de stockage de fourrage, (v) mettre en place un système durable de gestion des infrastructures et des équipements d'élevage (foirails, marchés à bestiaux).

### d) ligne d'action 4: Renforcement de la résilience<sup>28</sup> des systèmes d'élevage

La Conférence conjointe des Ministres de l'Agriculture, du Développement rural, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Afrique a recommandé à la Conférence de l'Union Africaine de prendre des engagements relatifs aux objectifs de croissance et de transformation accélérées de l'agriculture en Afrique à atteindre d'ici 2025. Parmi ceux-ci, l'« Engagement à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat ». La Stratégie de développement de l'élevage en Afrique (2015-2025) a placé ainsi la résilience des systèmes d'élevage parmi ses objectifs prioritaires.

Dans le cadre du PNDE, les actions de renforcement de la résilience des systèmes d'élevage consisteront notamment en :

- la prévention et la lutte contre le vol de bétail à travers (i) l'information et la sensibilisation des populations sur les stratégies de prévention et de lutte contre le vol de bétail, (ii) le plaidoyer auprès des autorités en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice pour une application effective de la législation en matière de vol de bétail, (iii) l'identification du bétail avec au préalable la mise en place d'un système consensuel d'identification du cheptel, (iv) la capitalisation des expériences des pays africains en matière de prévention et de lutte contre le vol de bétail.
- la promotion de l'assurance pastorale en renforçant les actions de la Caisse Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal ;
- le renforcement de la protection sociale des pasteurs par la mise en place de mutuelles de santé et la mise en place d'un régime de protection sociale agrosylvopastorale ;
- l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques en élevage basé sur l'évaluation de la Plateforme de gestion des risques agricoles (PARM) articulé à la stratégie nationale de gestion des risques agricoles et à la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR) ;

<sup>28</sup>Selon la FAO, la résilience est la capacité à prévenir les catastrophes et les crises ainsi qu'à anticiper, absorber les chocs et adapter ou rétablir la situation d'une manière rapide, efficace et durable. Cela comprend la protection, la restauration et l'amélioration des systèmes des moyens d'existence face à des menaces ayant un impact sur l'agriculture, la sécurité nutritionnelle et alimentaire et la sécurité des aliments»

- la mise en place de structures sanitaires et scolaires adaptées au mode de vie pastoral en collaboration avec le Ministère en charge de l'Éducation et le Ministère en charge de la Santé ;
- l'intégration dans le ciblage des bénéficiaires des zones à fort taux de pauvreté, les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ; dans cette perspective, une mise en cohérence avec les registres existants dans le domaine de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et la nutrition sera réalisée ;
- la promotion de l'éducation nutritionnelle auprès des ménages pastoraux, en collaboration avec les différentes structures concernées, notamment la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM).

#### **e) Ligne d'action 5 : Gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage**

L'intensification des systèmes de production, qui est une nécessité pour répondre à une demande en produits animaux de plus en plus forte, impliquera une pression plus accrue sur les ressources naturelles. Pour palier cela, il sera donc nécessaire de mettre en place des actions allant dans le sens d'une atténuation de l'impact environnemental lié à l'intensification. Dans cette optique, plusieurs interventions ont été identifiées :

- la mise aux normes de l'élevage péri urbain conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'environnement et l'accompagnement des producteurs dans la mise aux normes de leurs exploitations ;
- la promotion de la formation, des métiers et des industries spécialisés en gestion des effluents d'élevage ;
- le renforcement des capacités des agents du MEPA dans l'optique de la mise en place d'une expertise nationale en évaluation des Gaz à Effet de Serre (GES) issus de l'élevage en collaboration avec le Ministère en charge de l'Environnement ;
- Adoption de pratiques d'élevage moins émettrices de GES en capitalisant sur les expériences réussies au niveau continental et international.

#### **4.5.3. Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux**

L'objectif spécifique visé à travers cet axe d'intervention est d'améliorer la mise en marché des produits animaux et l'accès aux marchés, ainsi que la valorisation des produits animaux. Dans cette perspective, les lignes d'actions suivantes ont été définies :

- La1 : Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux ;
- la2 : Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux ;
- la3 : Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande

Objectif stratégique 3	Résultats escomptés	Stratégie à mettre en œuvre
Améliorer la mise en marché des produits animaux	R3.1. Accès des acteurs aux marchés facilité	Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux
	R3.2. Qualité des denrées alimentaires d'origine animale améliorée	Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux
		Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande

**a) Ligne d'action 1 : « Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux »**

Les actions prioritaires consisteront à :

- appuyer les organisations communautaires dans la réalisation d'infrastructures de collecte, de transformation et de commerce des produits animaux (Centre de collecte de lait, infrastructures d'abattage, mini laiteries, tanneries, industries des cuirs et peaux, marchés à bestiaux) ;
- faciliter l'équipement des producteurs de base (matériels divers et équipements pour les unités de transformation laitière, équipement pour la collecte de lait, équipements pour la transformation des viandes rouge et blanche) ;
- améliorer les conditions de collecte, de conservation, de transformation, de transport et de distribution des produits animaux à travers l'élaboration et /ou la vulgarisation des guides de bonnes pratiques;
- améliorer l'intégration entre la production et le segment industriel par la réalisation et l'entretien de pistes de production ou de routes bitumées et la mise en place d'interprofession forte.

**b) Ligne d'action 2: « Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux »**

Les actions prévues portent sur (i) la mise en place et l'exécution de plans de surveillance pour les divers types d'exploitation d'animaux et de produits animaux, (ii) l'élaboration, la vulgarisation et le suivi de l'adoption des normes alimentaires indispensables à l'application de la législation existante dans le cadre de la mise en œuvre des plans de surveillance des aliments qui seront mis en place, en relation avec l'Association Sénégalaise de Normalisation, (iii) à la sensibilisation des consommateurs sur les risques liés aux DAOA, (iv) à la communication continue sur la Santé publique vétérinaire basée sur le concept « One World, One Health<sup>29</sup>».

<sup>29</sup> Un Monde, Une Santé

**c) Ligne d'action 3 : « Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande »**

Il s'agira, en priorité, de :

- développer des technologies de transformation des produits animaux innovantes et adaptées ;
- renforcer les capacités pour une maîtrise des techniques de transformation respectant les principes généraux d'hygiène et la mise sur le marché de produits animaux transformés conservant toutes leurs valeurs nutritives ;
- promouvoir des produits animaux de label « national » et ;
- promouvoir des produits animaux de label « national » et le « Consommer local », avec le concours des associations de défense des consommateurs et des médias ;
- renforcer la collaboration entre les départements ministériels, les laboratoires d'analyse des DAOA, les opérateurs des différentes filières, les associations de défense des consommateurs, en vue de mieux gérer les risques liés aux aliments ;
- renforcer le contrôle de qualité des intrants (médicaments vétérinaires, additifs alimentaires, colorants, aliments de bétail).

**4.5.4. Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel**

La mise en place d'un cadre institutionnel approprié se révèle essentielle pour la réalisation des objectifs du PNDE. Dans cette perspective, il s'agira de renforcer les services publics de façon à les rendre plus efficaces dans leur mission régalienne, mais aussi d'accompagner les prestataires publics et privés dans leurs efforts d'amélioration de leurs réponses aux demandes de services des acteurs des différentes filières animales.

Ainsi, l'OS visé au travers de cet axe est d'améliorer la gouvernance institutionnelle et la gestion administrative du secteur. Les lignes d'actions suivantes sont déclinées à cet effet :

- La 1 : Amélioration des investissements en faveur du secteur
- La 2 : Renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage
- La 3 : Amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'élevage
- La 4 : Renforcement du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques sectorielles et de la communication
- La 5 : Intégration du genre dans les interventions sectorielles

<b>Objectif stratégique 4</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Stratégie à mettre en œuvre</b>
Améliorer la gouvernance institutionnelle et la gestion administrative du secteur	R4.1. Investissements en faveur du secteur accrus	Amélioration des investissements en faveur du secteur
	R4.2. Capacités d'intervention des services d'élevage renforcés	Renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage
	R4.3. Cadre législatif et réglementaire du secteur amélioré	Amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'élevage
	R4.4. Pilotage sectoriel renforcé	Renforcement du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques sectorielles et de la communication
	R4.5. Aspect Genre mieux intégré dans les interventions du secteur	Intégration du genre dans les interventions sectorielles

#### **a) Ligne d'action 1 : Amélioration des investissements vers le secteur**

Pour relever le défi de la satisfaction d'une demande croissante en produits animaux, les investissements (publics et privés) dans le secteur doivent nécessairement être améliorés. A cet effet, les actions suivantes, entre autres, seront à entreprendre :

- réalisation (ou actualisation) d'études de filières, en vue de la promotion de filières dont le développement peut avoir un fort impact socio-économique ;
- mise en œuvre d'un plaidoyer fondé sur les avantages socioéconomiques comparatifs des investissements en élevage ;
- élaboration, en rapport avec les départements ministériels concernés (Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Ministère en charge de la promotion des investissements, Ministère en charge du Commerce), de mesures incitatives pour attirer les investissements dans les filières animales ;
- renforcement de la collaboration entre les secteurs, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'environnement ;
- renforcement du partenariat avec les collectivités locales pour tirer parti des possibilités de financement local.

#### **b) Ligne d'action 2 : Renforcement des capacités d'intervention des services d'Élevage**

Les défis actuels auxquels fait face le secteur impliquent des services d'élevage efficaces et adaptées au contexte. A cet effet, la mise en œuvre des actions suivantes sera nécessaire :

- formation/recyclage du personnel ;
- réhabilitation, construction et équipement des services d'élevage ;
- amélioration de la mobilité des agents.



### **c) Ligne d'action 3 : Amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'élevage**

Parmi les actions prioritaires identifiées en rapport le renforcement du cadre règlementaire, il est important de noter:

- l'urgence de la mise en place d'un Comité de révision des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'élevage, vu l'inadéquation ou l'obsolescence de la plupart des textes;
- le renforcement des capacités des agents du département ministériel en Management de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur l'application des textes (législatifs et réglementaires) relatifs au contrôle des denrées alimentaires d'origine animale;
- la lutte, de manière concertée entre le Ministère chargé de l'Élevage et les autres services officiels de contrôle, contre les médicaments frauduleux, les importations des denrées alimentaires.

### **d) Ligne d'action 4 : Renforcement du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques sectorielles et de la communication**

Le Sénégal est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de Gestion Axée sur les Résultats. A cet égard, l'Etat impulse depuis 2012, le renforcement de la planification et des systèmes de suivi évaluation des différents secteurs. Les réformes des finances publiques ont été également enclenchées, conformément aux directives de l'UEMOA, pour répondre aux besoins d'efficacité et d'efficience de la dépense publique.

Pour le secteur de l'élevage, les interventions suivantes se révèlent essentielles :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe ;
- l'internalisation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) à tous les niveaux du MEPA à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'élaboration de manuels des procédures de planification, d'exécution et de suivi évaluation des activités et des résultats intégrant la GAR;
- la réalisation du premier recensement national de l'élevage ;
- le développement des activités de statistiques d'élevage par le renforcement des capacités en statistiques des services d'élevage et la mise en œuvre durable du Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL) au moyen d'un financement pérenne ;
- l'élaboration de textes règlementant les mécanismes de planification et de suivi évaluation.

### e) ligne d'action 5 : Renforcement de l'intégration du genre dans les interventions sectorielles

La mise en œuvre des politiques d'élevage sera guidée en particulier par le souci d'impacter rapidement sur les conditions de vie des populations. A ce titre, il sera important d'intégrer le Genre dans l'ensemble des interventions sectorielles. Pour ce faire, les actions à mener seront (i) l'implication de l'ensemble des acteurs et actrices dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, (ii) le ciblage des bénéficiaires qui devra garantir d'une part un accès équitable aux ressources, aux équipements, aux opportunités de renforcement de capacités et, d'autre part, la possibilité de profiter des effets positifs qui découlent de la mise en œuvre des politiques d'élevage ceci aussi bien pour les hommes, les femmes et également les jeunes (iii) le développement des chaînes de valeur ayant les impacts les plus significatifs sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes et enfin (iv) le plaidoyer pour un financement pérenne du système statistique de l'élevage dans l'optique de disposer de données désagrégées régulières.

#### 4.6. Mesures d'accompagnement

Afin d'atteindre les résultats attendus de la mise en œuvre du PNDE, il sera nécessaire d'entreprendre un certain nombre de mesures ou de réformes pour améliorer l'environnement du secteur de l'élevage. Entre autres, on peut noter :

- l'élaboration et l'application du **code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire** ;
- la promotion du développement des chaînes de valeur « produits animaux », à travers la **structuration des filières animales** (création d'interprofessions) ;
- le vote et l'application du **code pastoral** ;
- **la mise en place d'une fiscalité** favorable au développement des investissements privés dans le secteur.

#### 4.7. Programmes d'intervention

Les documents de référence de la politique de développement du secteur restent le Plan national de développement de l'élevage (PNDE) et la Lettre de politique de développement de l'élevage (LPDE). En termes d'articulation, la LPDE est la déclinaison pour le moyen terme du PNDE qui reste, pour un plus long terme (15 ans), le cadre de référence pour les interventions en direction du développement de l'élevage au Sénégal et de mise en cohérence des différentes initiatives qui se développent au sein du secteur.

Les deux documents sont opérationnalisés au travers de programmes déclinés suivant les objectifs spécifiques se rapportant aux quatre axes stratégiques retenus pour l'atteinte de l'objectif global poursuivi. Ces programmes sont déclinés dans le Document de programmation pluriannuel des dépenses (DPPD), qui a été mis en place en application des mesures relatives aux réformes introduites par l'UEMOA en matière de gestion des finances publiques. Les programmes sont mis en œuvre suivant des lignes d'actions prioritaires, telles que définies dans le PNDE.

Les cinq programmes suivants ont été définis :

- Modernisation et intensification des productions animales
- Santé animale
- Sécurisation de l'élevage
- Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux
- Programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative

Les programmes s'articulent aux axes stratégiques ainsi qu'il suit :

Axes du PNDE	Programmes
Axe 1: Accroissement de la productivité et des productions des filières animales	Programme 1 : Modernisation et intensification des productions animales
	Programme 2 : Santé animale
Axe 2: Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes de production animale	Programme 3: Sécurisation de l'Élevage
Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux	Programme 4 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux
Axe 4: Renforcement du cadre institutionnel d'intervention	Programme 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative

(i) Programme Modernisation et intensification des productions animales

Les lignes d'actions du programme sont les suivantes :

- amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques ;
- amélioration du potentiel génétique du cheptel ;
- développement et diffusion de techniques et de technologies innovantes ;
- appui à la professionnalisation des acteurs des filières animales ;
- accès à un crédit adapté

(ii) Programme Santé animale

Les lignes d'actions du programme sont :

- préservation et amélioration de la santé animale ;
- promotion du bien-être animal.

(iii) Programme Sécurisation de l'élevage

Lignes d'actions du programme :

- gestion concertée des ressources pastorales ;
- amélioration des parcours et de l'accès aux aliments concentrés ;
- renforcement des aménagements, des infrastructures et équipements pastoraux ;
- renforcement de la résilience des systèmes d'élevage ;
- gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage.

(iv) Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux

Lignes d'actions prioritaires du programme :

- renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux ;
- promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux ;
- promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande.

(v) Programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative

Lignes d'actions prioritaires du programme :

- amélioration des investissements en faveur du secteur ;
- renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage ;
- amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'élevage ;
- renforcement du système de planification, de suivi-évaluation du secteur et des statistiques sectorielles et de la communication ;
- intégration du genre dans les interventions sectorielles.

#### 4.8. Plan d'investissement

Les actions programmées pour la première phase quinquennale (2017-2021) de mise en œuvre du PNDE s'inscrivent dans une perspective de réalisation des conditions préalables au développement accéléré des filières de production, conformément aux objectifs du PSE. Ces préalables, pour les rappeler, portent sur (i) la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, (ii) l'amélioration de la mise en marché des produits par le renforcement des équipements de transformation et de commercialisation, (iii) l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires, (iv) l'organisation et la professionnalisation des acteurs, (v) la disponibilité de financements appropriés et (vii) l'application effective du code pastoral.

Mais aussi, les actions devraient conduire à des résultats tangibles qui, dans le très court terme, impacteront positivement sur les conditions de vie des populations (sécurité alimentaire et nutritionnelle, amélioration des revenus) et la création d'emplois. Elles seront développées ainsi dans le cadre des filières bétail-viande (bovins et petits ruminants), aviculture (familiale) et lait (valorisation du lait local), qui offrent des opportunités, pratiquement, au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur.

Le coût total des programmes et projets inscrits dans le Plan d'investissement (PI) défini porte sur un montant de 247,167 milliards de FCFA, dont 129,534 milliards de FCFA déjà acquis, soit un gap de 117,663 milliards de FCFA à combler (cf. tab 3). Le montant acquis se répartit entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers (PTF) pour, respectivement, 44% et 56%. Le détail des coûts, pour chaque programme et chaque projet, est donné en annexe.

**Tableau 2 : Besoins d'investissements du secteur**

Coût global des programmes et projets (en milliards de FCFA)	Financement acquis (en milliards de FCFA)			Gap (en milliards de FCFA)
	Etat	PTF	Total	
247,167	56,392	73,142	129,534	117,633

#### **4.9. Facteurs de succès**

Certains facteurs sont déterminants pour la réussite de ce plan stratégique :

- La levée des fonds couvrant les besoins du plan d'investissement est effective ;
- l'adoption et l'appropriation du PNDE et des cinq programmes thématiques par l'ensemble des acteurs du secteur en particulier les professionnels, des pouvoirs publics, des organisations régionales et internationales ;
- la mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation.

## 5. CADRE DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION

### 5.1.1. Rôles et responsabilités des acteurs

La mise en œuvre du PNDE, en droite ligne des valeurs et principes énoncés précédemment, s'appuiera sur le dispositif du MEPA et sur toutes les autres parties impliquées dans les activités d'élevage aux niveaux national, sous régional (UEMOA, CEDEAO) et international, avec pour souci de développer des synergies dans le cadre d'une démarche systémique.

Les parties prenantes peuvent ainsi être classées en acteurs internationaux, acteurs non étatiques et acteurs de la sphère publique sénégalaise :

- **les acteurs internationaux** : organisations internationales (FAO, OIE, ..) et partenaires techniques et financiers contribuant au développement du secteur ;
- **les acteurs du secteur public** : Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Ministères chargés de l'élevage, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture, de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie, des Collectivités locales, de l'Aménagement du Territoire, de la Femme, de la Jeunesse, de l'Administration territoriale et de l'Hydraulique, institutions de recherche (ISRA, ITA) et de formation, Cellule de Lutte contre la Malnutrition, Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire, Bureau Opérationnel de Suivi du PSE, .... ;
- **les acteurs non étatiques**: les ONG, les organisations de producteurs, la Grappe « Elevage : productions et industries animales », les interprofessions des filières animales, les acteurs privés (industriels, commerçants), les associations de consommateurs.

L'ensemble de ces acteurs seront associés, à des niveaux de responsabilité différents, à la mise en œuvre du PNDE et de la LPDE.

### 5.1.2. Organes de pilotage

La mise en œuvre de la LPDE sera supervisée par un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Élevage et des Productions Animales, dans lequel siégeront les services techniques du MEPA, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère du Commerce, le Ministère en charge de l'industrie, le Ministère de l'Artisanat, le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE, le Secteur privé, les Organisations de producteurs, les Partenaires techniques et financiers, la Cellule de Lutte contre le Malnutrition (CLM), la Délégation Générale à la Protection et à la Solidarité Nationale (DGPSN) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (SE CNSA). La Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) assurera le secrétariat du comité de pilotage, conformément au décret 543-2012 du 24 mai 2012, relatif à la création, la généralisation et les modalités de la planification stratégique par les CEP des différents ministères. L'approche inclusive et participative guidera les activités du comité de pilotage, en vue de développer les synergies nécessaires pour l'efficacité et l'efficience dans les interventions.

Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique de suivi-évaluation qui regroupera les représentants de l'ensemble des services techniques du MEPA aux niveaux central et déconcentré. Le Comité de pilotage et le Comité technique seront mis en place par arrêté. Le comité technique de suivi sera présidé par le Secrétaire Général du MEPA et le Coordonnateur de la CEP en assurera le secrétariat. Le comité technique aura en charge, entre autres, le suivi des indicateurs identifiés dans le Cadre de mesure des résultats du secteur.

L'information à collecter sera remontée de façon ascendante de structures déconcentrées du MEPA au niveau central. La CEP, qui a en charge la coordination du système statistique et le suivi-évaluation du département ministériel sera responsable de la coordination, de la collecte, du traitement, de l'analyse et du stockage des données, en rapport avec l'ensemble des services du MEPA impliqués dans la mise en œuvre du Système d'information et de Gestion de l'Elevage (SIGEL) mis en place par le MEPA. Les rapports produits dans le cadre du suivi seront soumis au comité de pilotage pour validation.

### **5.1.3.Mécanismes de suivi-évaluation**

Le mécanisme de suivi-évaluation permettra, d'une part, de fournir les informations requises sur l'état de mise en œuvre de la stratégie et sur le niveau d'atteinte des résultats, afin de pouvoir impulser les ajustements et réorientations nécessaires et, d'autre part, d'améliorer le processus de gestion des savoirs.

Le Cadre de suivi-évaluation de la LPDE sera articulé à celui mis en place au niveau national dans le cadre du suivi de PSE, conformément à l'esprit du Cadre harmonisé créé par le décret 2015-679 du 26 mai 2015 portant création du CASE (Cadre harmonisé de Suivi-évaluation). Un manuel de suivi évaluation sera élaboré pour préciser les mécanismes de fonctionnement du suivi-évaluation, ainsi que les outils et rapports à produire.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle, deux évaluations seront réalisées, à savoir, une évaluation à mi-parcours en 2019, en vue d'un recadrage et d'un réajustement de la stratégie nécessaires à opérer et une évaluation finale en 2021, pour apprécier le niveau d'atteinte des objectifs qui étaient visés. La LPDE fera l'objet d'une révision tous les cinq ans de mise en œuvre et le PNDE, au bout de 15 ans.

## CONCLUSION

L'élevage reste un secteur important de l'économie nationale, pour sa contribution aux revenus et à la création d'emplois. Les activités d'élevage assurent les moyens de subsistance de 30% des ménages en milieu rural. Mais, au-delà d'être une source d'aliments et de revenus monétaires pour ces populations, l'élevage joue également un rôle d'épargne, d'assurance contre les risques, de filet de sécurité et d'appui aux systèmes agropastoraux.

La révision du PNDE se justifie par rapport au PSE, à la nouvelle Loi des Finances et la mise en œuvre de la directive N°6/2009/CM/UEMOA relative aux lois de finances, qui introduit des innovations majeures induisant de profonds changements dans la pratique, avec notamment l'avènement de nouveaux outils, dont les budgets-programmes.

La mise à jour du PNDE a permis de s'accorder sur la nécessité de renforcer les politiques en matière d'élevage et de booster les investissements publics et privés, pour conférer au secteur une vocation de « nourrir en priorité les populations nationales », à travers l'avènement de filières productives. Telle est en substance le scénario 3 d'avenir du secteur.

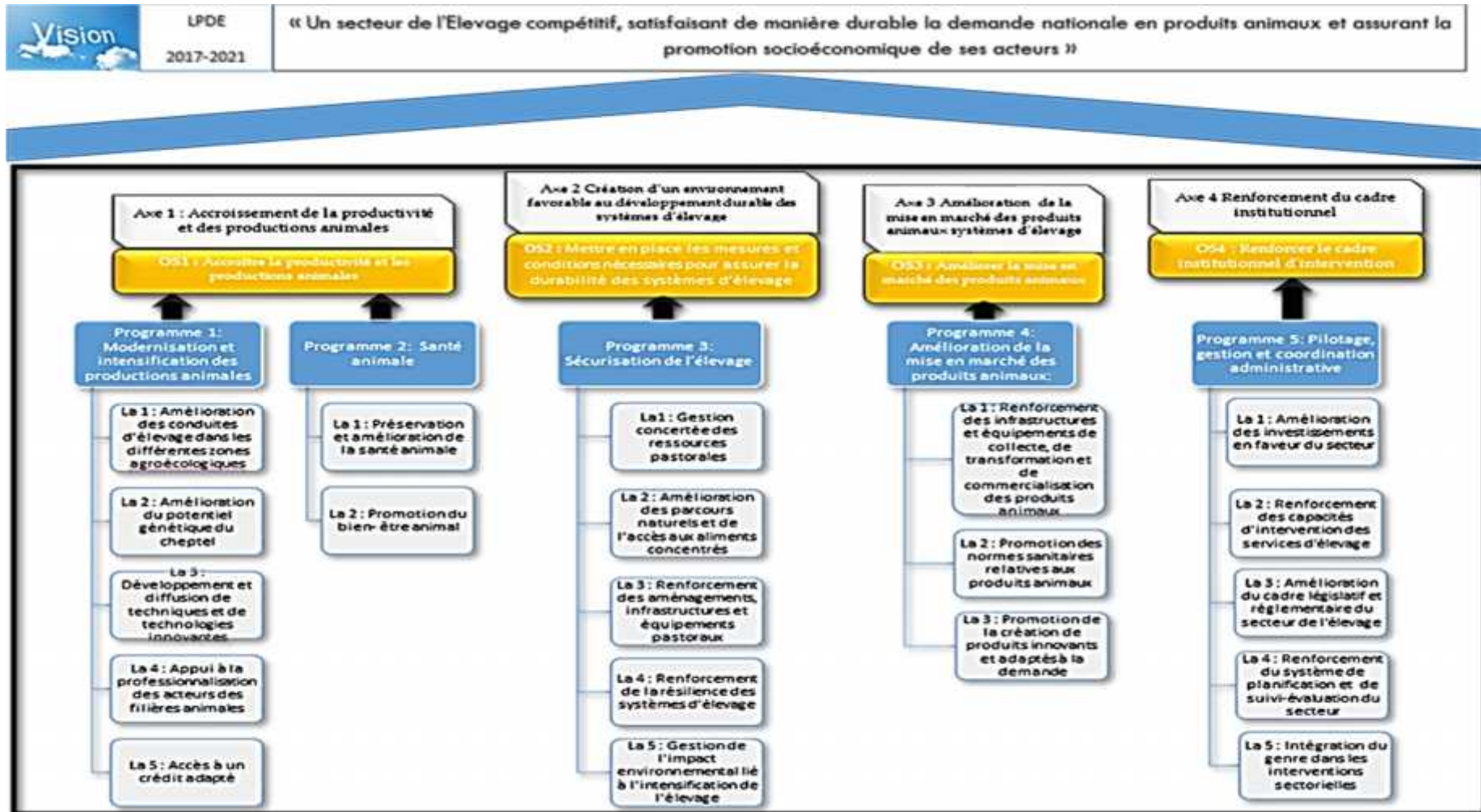
La vision reste maintenue, ainsi que les axes stratégiques d'intervention. La différence résidant désormais dans la visibilité de mise en œuvre qui est maintenant déployée au travers de programmes qui ont été mis en place, conformément aux réformes des finances publiques, pour opérationnaliser le PNDE, sur une base quinquennale.

Les principaux facteurs de succès pour la réussite du PNDE reposeront essentiellement sur un cadre de pilotage et de suivi-évaluation adossé au dispositif national existant dans le cadre du PSE, mais également sur sa prise en charge effective par la Cellule des Etudes et de la Planification du département ministériel.



## ANNEXES

## Annexe 1 : Cadre Stratégique



**Annexe 2 : Coûts des projets et programmes du PNDE 2017-2021 (en millions de FCFA)**

Projets/Programmes	Montant total	Total Acquis	Total Etat	Total PTF	Gap
Projet de développement de l'aviculture familiale	7 320	1 000	1 000	-	6 320
Projet de modernisation des filières animales	8 050	1 145	1 145	-	6 905
Projet de développement de l'élevage en Casamance	12 759	1 617	1 007	610	11 142
Projet d'appui au développement de la filière lait	19 249	13 978	13 978	-	5 271
Programme national d'autosuffisance en moutons	18 837	-	-	-	18 837
Projet de Développement de la résilience pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle/Volet Elevage	3 862	3 862	-	3 862	-
Programme Multinational du renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)/Elevage	4 339	2 750	-	2 750	1 589
Projet d'appui aux filières agricoles - Extension	4 375	-	-	-	4 375
Projet de Développement durable du Pastoralisme	15 000	5 500	-	5 500	9 500
Projet d'acquisition de matériel et d'équipement agropastoral	11 000	11 000	-	11 000	-
Projet Cluster Aviculture	7 000	7 000	-	7 000	-
Fonds d'appui à la Stabulation	5 000	3 762	3 762	-	1 238
Projet de développement de la filière équine	3 500	2 688	2 688	-	812
Projet Centres d'impulsion pour la modernisation de l'élevage	4 000	3 683	3 683	-	317
Programme national de développement de l'apiculture	2 000	1 586	1 586	-	414
Programme de renforcement de la protection zoonositaire	25 560	7 966	7 966	-	17 594

## Coûts des projets et programmes du PNDE 2017-2021 (en millions de FCFA) - suite

Projets/Programmes	Montant total	Total Acquis	Total Etat	Total PTF	Gap
Projet de construction et de réhabilitation de parcs à vaccination	4 238	-	-	-	4 238
Programme national d'identification du bétail	2 626	-	-	-	2 626
Projet de préservation des pâturages naturel et de valorisation des sous-produits agricoles	6 333	-	-	-	6 333
Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine/Volet Elevage	8 920	8 920	-	8 920	-
Programme national de reconstitution du capital semencier fourrager	1 209	-	-	-	1 209
Projet régional d'appui au pastoralisme dans le Sahel	17 022	16 872	872	16 000	150
Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural	2 500	2 500	-	2 500	-
Réhabilitation du Ranch de Dolly	6 470	6 470	6 470	-	-
Prévention et lutte contre le vol de bétail	300	300	300	-	-
Programme Equipement du monde rural/Volet Elevage	3 644	3 644	3 644	-	-
Programme de renforcement de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale	1 536	-	-	-	1 536
Programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures d'abattage	8 800	3 070	3 070	-	5 730
Projet de construction d'abattoirs et de marché à bestiaux à Diamniadio	23 000	17 350	2 350	15 000	5 650

## Coûts des projets et programmes du PNDE 2017-2021 (en millions de FCFA) – suite

Projets/Programmes	Montant total	Total Acquis	Total Etat	Total PTF	Gap
Programme spécial Tivaouane/Construction de l'abattoir de Tivaouane	1 300	1 300	1 300	-	-
Projet d'amélioration des cuirs et peaux	2 000	1 156	1 156	-	844
Programme d'études et de recherche sur l'élevage	240	115	115	-	125
Projet de recensement national de l'élevage	2 693	300	300	-	2 393
Programme de statistiques permanentes sur l'Élevage	1 350	-	-	-	1 350
Programme de renforcement de capacités des acteurs de l'Élevage	1 135	-	-	-	1 135
<b>Total</b>	<b>247 167</b>	<b>129 534</b>	<b>56 392</b>	<b>73 142</b>	<b>117 633</b>